

LA
LETTRE
DE **megève**



MI-MANDAT

LE BILAN : 2014/2017

ÉGLISE ST JEAN-BAPTISTE

LE CHANTIER DÉBUTE

CRÈCHE

MODE D'EMPLOI

VOIRIE

LE POINT SUR LES TRAVAUX

SOMMAIRE

COMMUNE CULTURE FINANCES ENFANCE SOCIAL MÉMOIRE
TRAVAUX URBANISME INTERCO SPORT TOURISME ENVIRONNEMENT

04



08



- 04** BILAN MI-MANDAT
- 14** RENTRÉE DES CLASSES
- 16** CRÈCHE : MODE D'EMPLOI
- 18** 40 ANS DE L'EHPAD
- 20** NOUVELLE DSP AU CASINO
- 22** TRAVAUX DE L'ÉGLISE
- 24** ROUTE DU JAILLET
- 25** CHEMIN DU MAZ
- 26** LE POINT SUR LES CHANTIERS
- 28** CHANGEMENT À L'ÉTAT CIVIL
- 30** POLITIQUE DES AÎNÉS
- 31** VIE LOCALE
- 36** L'ÉTÉ DU PALAIS
- 38** RETOUR SUR L'ÉTÉ
- 40** ÉTAT CIVIL
- 41** VIE POLITIQUE
- 42** PRATIQUE

LA LETTRE DE MEGÈVE BULLETIN MUNICIPAL N°33

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Catherine Jullien-Brèches

RÉDACTEUR EN CHEF : Fabienne Cordet-Evrard (service communication)

RÉDACTION : Alexandra Collomb, Fabienne Cordet-Evrard (service communication)

DESIGN GRAPHIQUE : Cécilia Granger (service communication)

IMPRESSION : Esope

CRÉDITS PHOTOS : Commune de Megève, Phillip Ducap, DDD, Fabrice Deverly, Association Cesec 2017, Jean Casado Jacruiz, Christophe Bougault-Grosset, EURL Gerard Ravello, Kinaphoto, Haute Route, Megève Domaine Skiable, Soren Ricards, CCPMB, Andy Collet, DR.

LABELS





ÉDITO

Ce numéro de rentrée est l'occasion de vous présenter un exercice facultatif, mais auquel je tiens particulièrement, puisqu'il me permet d'illustrer, en toute transparence, l'avancée de nos engagements : le bilan de mi-mandat. Exercice complexe, le bilan de mi-mandat permet de mesurer la réalisation de nos promesses électorales mais aussi les retards que certains dossiers ont pu prendre. Il est aussi capital pour nous de vous informer afin que la confiance que vous nous avez accordée en mars 2014 nous permette de poursuivre ensemble l'exécution de nos projets pour Vivre Megève.

Je suis fière du chemin parcouru mais il est encore long.

Si la priorité du début de mandat a porté sur l'amélioration de la gestion de comptes publics de la commune et le développement de l'activité touristique, désormais, malgré la baisse de nos dotations et l'augmentation des prélèvements de l'État, j'ai à cœur de m'atteler avec mon équipe au maintien des équipements et services publics de qualité adaptés aux besoins de toutes les générations : enfance, activités jeunesse, logements, voirie...

Megève et les Mègevans restent notre priorité.

C'est pourquoi notre détermination reste intacte pour favoriser le maintien de notre population permanente et développer des activités à l'année.

C'est l'objectif que nous nous sommes fixés pour les trois années qui viennent.

Le parcours est semé d'obstacles, mais le travail de mon équipe et des agents communaux nous permet d'insuffler cette dynamique indispensable à l'aboutissement de nos projets, dans l'intérêt général de la population de notre village.

A vous de juger

A handwritten signature in white ink, appearing to be 'C. Jullien-Brèches', written over a dark blue background.

CATHERINE JULLIEN-BRÈCHES

Maire de Megève

MI-MANDAT : 78% DES ENGAGEMENTS DÉJÀ TENUS

Trois ans après leur élection, Catherine Jullien-Brèches et son équipe dressent un premier bilan de leur action. En toute transparence, l'intégralité de leur programme est repris dans un état des lieux précis des projets déjà réalisés, en cours ou à venir. Loin des a priori et des partis pris, chacun peut ainsi évaluer l'action de l'équipe municipale.

LÉGENDE



Réalisé



En réflexion



En cours



Annulé ou différé

RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOTRE POPULATION



1. CRÉATION D'UNE CARTE DE RÉSIDENT

La carte a été mise en place au début du mois de septembre 2014. Elle permet aux résidents permanents, résidents secondaires et travailleurs d'accéder à des réductions allant jusqu'à 40 %.



2. MISE EN PLACE DE RENDEZ-VOUS PERMETTANT AUX ÉLUS DE RENCONTRER LA POPULATION

Des réunions publiques d'échanges ont régulièrement été organisées, par exemple sur la rénovation de l'église, les travaux de la rampe du Maz ou sur le projet autour de la friche Richemond, ainsi que dans les quartiers du Jaillet, de Cassioz et du Villard. Les habitants sont aussi représentés au sein des comités d'exploitation de certains organismes communaux, cf. n°16.



3. DÉVELOPPER LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Différentes initiatives ont été réalisées afin de permettre les échanges, notamment à travers des rencontres entre l'Ehpad Les Monts Argentés et le centre de loisirs. Le programme des Après-midi bleus s'est étoffé, avec plus de fréquences.

EN+ : Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, favorisant les échanges entre les familles.



4. INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX ET D'UN TEEN HOUSE



À la patinoire en 2014, puis plaine d'Arly en 2016, le concept de Teen House va évoluer. Les élus ne l'ont donc pas reconduit cet été et réfléchissent à une nouvelle proposition pour le public adolescent, en collaboration avec le Conseil municipal des jeunes, cf. n°5. Par contre, l'offre plaine d'Arly s'est étoffée avec le minigolf, le citystade, le chalet de la Plaine et les tennis, et un pumptrack. Cette zone devient une véritable base de loisirs intergénérationnelle.



5. ORGANISATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL POUR LES JEUNES



Comité consultatif du conseil municipal, un conseil municipal des jeunes a été lancé fin 2016. Il regroupe 12 adolescents réunis pour la première séance officielle le 7 février 2017. Les conseillers ont choisi de travailler sur deux thèmes : la solidarité et les loisirs.

Ainsi, le nombre de mercredis libérés a été élargi passant de huit à dix, des temps d'activités périscolaires (TAP) avec des activités encadrées ont été organisés et le début des activités extrascolaires a été fixé à 16 h pour réduire la journée de travail des écoliers. Une navette entre l'école et le Palais a également été mise en service. En outre, la fondation Morand-Allard, la microcrèche et le multiaccueil ont fait l'objet de rénovation et d'investissements en matériels afin d'améliorer l'accueil des enfants.

EN + : Un « Espace Accueil Enfance » a été aménagé dans l'entrée du Palais, plaine d'Arly. Il s'agit d'un guichet unique pour les familles (réponses aux questions, inscriptions aux services, paiement des factures...).



6. MISE EN PLACE D'HORAIRE ÉLARGIS À LA CRÈCHE

Des tests ont été réalisés avec une ouverture à 7h45, mais qui ne répondaient pas aux besoins des familles. L'expérimentation ne s'est pas poursuivie. Par contre, les horaires de toutes les structures ont été mis en cohérence et la microcrèche Les Fripouilles est désormais ouverte à l'année.



8. RÉORGANISATION DU STATIONNEMENT, SIMPLIFICATION DES ZONES ET DES TARIFS

Un programme ambitieux d'évolution et d'adaptation du stationnement payant a été réalisé, avec la baisse du tarif horaire des parkings de Rochebrune et du Mont d'Arbois, l'ouverture d'une large période gratuite en zone périphérique (en 2014) et la hausse des tarifs du parking du Casino et de l'Office de tourisme (en 2015). Début 2018, le stationnement aérien sera modifié afin de gagner en facilité et flexibilité pour les usagers. Le centre-ville restera payant et le reste du territoire communal sera en zone bleue.

EN + : Rénovation du parking du Casino.

POLITIQUE VOLONTARISTE DU LOGEMENT



EN + : Des travaux vont être lancés pour améliorer les conditions d'accueil à la crèche, notamment grâce à un ascenseur et un préau. D'autres projets de rénovation ont été réalisés pour les enfants, cf. n°7.



7. ACCOMPAGNEMENT DES ÉCOLES DANS LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET LA RESTAURATION

Un Projet éducatif de territoire a été mis en place en septembre 2014. Un comité de pilotage et l'administration de questionnaires aux familles ont permis de montrer sa pertinence pour le bien-être de l'enfant et de l'adapter.



9. MISE EN PLACE D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE ET «NON-VENTE» DE BIENS COMMUNAUX

Un important travail a été effectué par les élus dans ce domaine, en lien avec le Plan local d'urbanisme de la Commune arrêté le 21 mars 2017. Toutefois, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, les élus ont dû se résoudre à céder des parcelles. Ces ventes vont permettre de développer l'économie du village, grâce à l'implantation de nouveaux hébergements touristiques et de nouveaux logements permanents.



10. CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS ET EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ, ENCADRÉS PAR DES CLAUSES ANTI-SPÉCULATIVES

Plusieurs projets sont en cours, 31 logements en locatif et accession à la propriété à Cassioz, 11 en locatif dans l'ancien hôtel Clos Joli, 2 en locatif dans le bâtiment Fournet et la rénovation de 8 logements dans le bâtiment Pastéris. Sont également en projet 40 logements en locatif et en accession à la propriété aux Retornes et 30 à la Mottaz.



11. CENTRALISER LES OFFRES DE LOGEMENTS EN PARTENARIAT AVEC LES AGENCES IMMOBILIÈRES, LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS ET LES EMPLOYEURS

La Commune a entrepris des démarches pour simplifier les demandes de logements sociaux. Elles peuvent désormais être réalisées par Internet, via le site demande-logement-social.gouv.fr. En outre, le Centre communal d'action sociale est toujours le relais des demandeurs auprès des organismes HLM.

AFFIRMER L'AGRICULTURE COMME UN ATOUT LOCAL



12. RECONNAISSANCE DE NOS AGRICULTEURS EN TANT QU'ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

Les subventions existantes pour les agriculteurs locaux ont été maintenues. En 2015, une subvention a été mise en place pour le maintien et le développement de l'apiculture. En 2017, 41 exploitations ont bénéficié d'une subvention et 12 apiculteurs.



13. MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE, VALORISATION DES PRODUITS ET COMMERCIALISATION EN CIRCUIT COURT



La Commune a investi afin de rénover les alpages de Chevan et de Basse-Combe. Au restaurant scolaire de la fondation Morand-Allard, 10 à 15% des produits servis sont bio et locaux. Ainsi, régulièrement, fromages, yaourts, pains et légumes locaux sont proposés aux enfants, tout comme la viande de l'abattoir. La Commune met également en avant cette viande 100 % locale.



14. ATTENTION PARTICULIÈRE SUR LA RÉDUCTION DES SURFACES DES TERRES AGRICOLES

Les objectifs du Plan local d'urbanisme ont permis de retrouver des espaces agricoles plus vastes, en stoppant le morcellement des grands tènements agricoles et pastoraux, tout en pérennisant les chemins d'exploitation pour les activités pastorales et forestières.



15. ÉTAT DES LIEUX ET PROTECTION DU PATRIMOINE AGRICOLE COMMUNAL

En cours. Les démarches ont été lancées pour l'état des lieux. Un premier document devrait être finalisé en fin d'année. Une régularisation des baux ruraux et des conventions pluriannuelles de pâturages est en cours. Elles ont déjà été signées pour les Perchets, la Pâle et l'alpage de Chevan.



DONNER L'IMPULSION ET LA DYNAMIQUE AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES



16. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DU COMMERCE, DE L'HÔTELLERIE ET DE L'ARTISANAT, RELAIS ENTRE LA COMMUNE ET LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Si une commission en tant que telle n'a pas été créée, des réunions d'échanges ont régulièrement été organisées avec les commerçants, les hébergeurs et les remontées mécaniques, notamment en début et fin de saison. Des représentants de la société civile siègent dans les régies (eau, stationnement, assainissement) et les SPIC (Service public industriel et commercial Office de tourisme et Palais).

EN + : Délocalisation du marché au centre-ville pour augmenter son attractivité et éviter qu'il ne soit régulièrement déplacé.

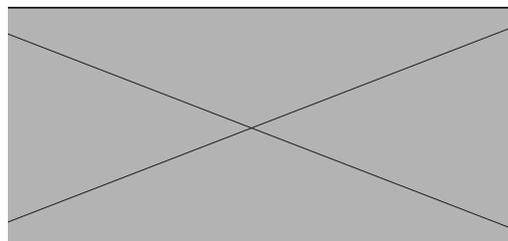


17. ÉLABORATION D'UNE APPELLATION « PRODUIT DE MEGÈVE »

Les services de la Commune ont accentué les démarches afin de protéger le nom « Megève », de préserver l'image du village et les intérêts économiques des commerçants locaux. Un contrat de licence d'exploitation est désormais obligatoire pour les professionnels qui veulent utiliser, fabriquer et distribuer des produits sous la marque « Megève ».

En parallèle, la Commune a entrepris une démarche de simplification et de modernisation de la collecte de la taxe de séjour et a mis en place une charte des enseignes et de l'affichage extérieur.

EN + : Rénovation de la salle du conseil municipal et du bureau d'accueil en mairie.



EN + : Création en cours d'un label megevan : Megève l'esprit famille.



19. ÉCHANGER AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX AFIN DE REDYNAMISER LES AVANTS ET APRÈS SAISONS ET COORDONNER LES ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS

Les échanges sont constants via les réunions, les lancements de saison et le spic de l'Office de tourisme, cf. n°16. Les saisons ont été prolongées par des événements, cf n°21.



20. REGROUPER LES SERVICES DE COMMUNICATION EXISTANTS AU SEIN D'UNE ENTITÉ CHARGÉE DE REDÉFINIR LE POSITIONNEMENT DE LA STATION

La remunicipalisation de l'office de tourisme a été engagée dès 2014 et a permis de mutualiser et de rationaliser les moyens et les coûts et de développer une vision stratégique. Cette démarche a été récompensée au niveau national par une Marianne d'Or de la Communication en 2015.



VALORISER ET DÉVELOPPER LE TOURISME



18. AMÉLIORER L'ACCUEIL DE NOTRE CLIENTÈLE

Des actions ont été réalisées aussi bien en termes de services que d'aménagements. Par exemple : une place des marchés en fin d'année 2015 (outil qui permet de réserver son séjour en ligne et de bénéficier de services premium) ou la gratuité des bus pendant l'été afin de favoriser les déplacements en transport en commun. Le Palais est devenu un véritable point d'accueil des habitants et des visiteurs où l'équipe des caisses renseigne les visiteurs et développe une véritable force de vente.



21. MAINTIEN DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Les élus ont développé une politique de soutien financier et logistique aux événements, comme le jumping, la fête des vieux métiers, la MB Race... Ils ont également créé, en 2016, le Festival international Jazz à Megève fin mars pour prolonger la saison. Toujours en 2016, la Commune a accueilli pendant trois jours le Tour de France et la cyclosportive L'Étape du Tour.



EN + : La Commune a aménagé une aire stabilisée sur l'esplanade du Palais afin d'améliorer l'accueil des manifestations.



22. RELANCE DU TOURISME D'AFFAIRES

En cours. Avec la mise en place du nouveau Palais, de nouveaux espaces de séminaires ont été ouverts. Le service commercialisation de la Commune a été restructuré et renforcé. Il travaille sur des stages sportifs et des packages pour les entreprises. Les études sont toujours en cours pour la 2^e phase de restructuration du Palais permettant d'améliorer l'accueil de séminaires et de recevoir des spectacles grâce à l'aménagement d'une salle polyvalente modulable. Des projets hôteliers de qualité comme au Paddock permettront également de développer encore le tourisme d'affaires, cf. n°45.

GARDER LA MAÎTRISE DES REMONTÉES MÉCANIQUES



23. RÉNOVER, MODERNISER ET VALORISER LE DOMAINE SKIABLE AVEC POUR PRIORITÉ LE SECTEUR DES LANCHETTES

La Commune s'est rapprochée de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB) afin de permettre la relance d'un programme d'investissements ambitieux et de proposer une offre tarifaire adaptée. Elle a toutefois conservé une gouvernance forte, en restant actionnaire de la Société. Dans le cadre d'une délégation de service public, la CMB s'est engagée sur un plan d'investissements de 80 M€ HT. Près de la moitié de cette somme sera consacrée à la rénovation ou au changement de remontées mécaniques. La SA RMM termine la rénovation de la télécabine du Chamois pour l'hiver 2017/2018 et travaille sur la modernisation du secteur de Rochebrune avec la suppression de deux téléskis (Lanchettes et Rochefort) et de deux télésièges (Jardin et Petite Fontaine) et leur remplacement par deux télésièges 6 places pour une ouverture prévisionnelle à l'hiver 2019/2020.



EN + : un travail est en cours, en collaboration avec les propriétaires fonciers, pour finaliser des conventions, permettant de cadrer l'usage des parcelles lors de la période d'exploitation du domaine skiable.



24. DEVENIR PLUS COMPÉTITIF EN TRAVAILLANT SUR L'OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR, EN PARTICULIER PRAZ, TOUT EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT

En stand-by. En 2013, le projet a été chiffré à 14 millions d'euros, puisqu'il imposait la construction d'une télécabine au départ de l'Alpette. L'équipe municipale n'a pas souhaité donner la priorité à cet investissement, d'autant que ce versant, exposé sud-ouest, nécessiterait des enneigeurs et une retenue collinaire et aurait un impact sur l'environnement. L'équipe municipale a donc privilégié la modernisation du domaine skiable de Megève.



25. CONTINUER À INNOVER POUR SÉDUIRE UNE AUTRE CLIENTÈLE EN RENFORÇANT LES PRODUITS DE GLISSE LUDIQUE



Une Luge 4 Saisons dernière génération a été mise en service au Jailliet en décembre 2015. L'hiver dernier, le domaine skiable a mis en place deux zones ludiques à Rochebrune et au Mont d'Arbois. Une piste de luge, la plus longue de Haute-Savoie, va être mise en service cet hiver.



26. RECONSIDÉRER LA POLITIQUE TARIFAIRE

Des rencontres mensuelles ont lieu entre les élus et les représentants des remontées mécaniques afin d'améliorer la politique tarifaire : adaptation des forfaits piétons, maintien de la gratuité du forfait pour les plus de 80 ans grâce à une prise en charge par le CCAS pour les Mégevans...



27. AMÉLIORER LE DOMAINE NORDIQUE (SKI DE FOND ET BIATHLON), AINSI QUE L'OFFRE PROMENADE

Le balisage piétons a été renforcé afin de répondre à la demande des promeneurs. Une nouvelle piste de liaison a été aménagée entre la Livraz et le secteur Cote 2000. Les ponts se trouvant sur les pistes du Planellet, de Javen et les passerelles sur la piste de la Cote 2000 ont été sécurisés. Deux tables de pique-nique ont été installées.

MONDE ASSOCIATIF ET BÉNÉVOLES : AMÉLIORER LEUR RECONNAISSANCE POUR LEUR RÔLE ET LEURS ACTIONS



28. ORGANISATION D'UN RENDEZ-VOUS ANNUEL POUR TÉMOIGNER DE NOTRE RECONNAISSANCE

Une nuit des bénévoles est organisée chaque année depuis 2015, ainsi qu'un forum des associations tous les deux ans.



29. MAINTIEN DES SUBVENTIONS ET DU SOUTIEN LOGISTIQUE ET TECHNIQUE

Les subventions aux associations ont été mieux adaptées à leurs besoins et maintenues dans les mêmes proportions malgré des finances contraintes. En 2017, 1,8 million d'euros a été ainsi alloué aux associations.

SPORT À TOUT ÂGE ET SOUS TOUTES SES FORMES



30. FACILITER LA PRATIQUE SPORTIVE ET INSCRIRE AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ATTRACTIFS ET PORTEURS

Les élus ont développé de nouvelles activités et des stages de sport loisir. Ils sont regroupés sous l'appellation L'Esprit Sport. Afin de coordonner cette dynamique, la Commune a créé un poste de directeur sportif.

Megève poursuit sa politique de l'événementiel avec l'accueil de compétitions prestigieuses (Mondiaux U20, division 1 de hockey en 2015, Tour de France, cyclo sportive L'Étape du Tour en 2016, finales de la coupe du monde de skicross et de bosses en 2018...).

LA CULTURE, COMME VECTEUR IMPORTANT DE LA VIE LOCALE



31. SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET À L'ARTISANAT POUR METTRE EN VALEUR LES TALENTS LOCAUX



La Commune accueille chaque saison des artistes de renom, transformant le centre du village en musée à ciel ouvert (Nathalie Decoster, Cow Parade, Jean Alexandre Delattre...). Des expositions sont également organisées avec des artistes locaux, la famille Tops-Socquet l'hiver 2016, Pierre Margara l'hiver 2017 et Olivier Tops l'hiver 2018, cf. n°32. La Commune a également accueilli en 2017, le concours régional Ateliers d'art de France.



32. DÉVELOPPER UNE PROGRAMMATION CULTURELLE VARIÉE

L'offre proposée par la Commune s'étoffe avec des expositions dans le village, mais aussi au Palais (Pierre Margara, Jean-Luc Joseph), à la médiathèque (Jiang Shanqing, Touring Club) et au Musée de Megève (Chic à la montagne...).

Des conférences sont régulièrement organisées avec la fondation Gianadda. Un concours de peinture a été créé. La médiatrice culturelle de la Commune sensibilise les enfants à la culture lors des temps péri-éducatifs.

EN + : Un sentier d'interprétation de la nature, doté de panneaux ludiques et pédagogiques en bois, a été inauguré à l'été 2017 au Calvaire.

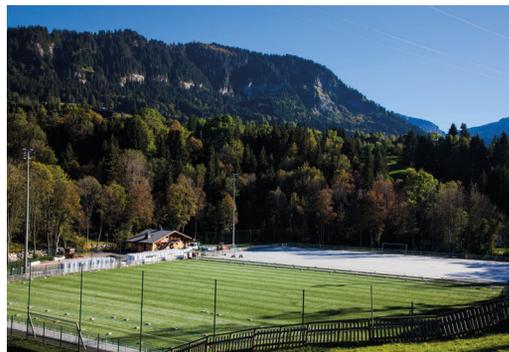


PRÉSERVER LA QUALITÉ DE NOS ESPACES PUBLICS



33. ENTREtenir AVANT DE RÉALISER DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS, PROGRAMMER FINANCIÈREMENT ET SUR 3 ANS, LES GRANDS TRAVAUX D'ENTRETIEN

La Commune est dotée de nombreux bâtiments et de voirie à entretenir. Ainsi, pour l'année 2016, 290 000 € ont été investis dans des travaux d'entretien de voirie, plus de 200 000 € en entretien du bâti et 120 000 € pour l'éclairage public (hors manifestation). Un plan pluriannuel d'aménagement durable des espaces verts a également été mis en place. En 2015, la Commune a investi 280 000 € pour réaliser la réfection complète du terrain synthétique de football, endommagé par les intempéries du 1^{er} mai 2015. Entre 2015 et 2017, le pont de Cassioz a été reconstruit pour le sécuriser et le faire passer à double sens pour un montant de 1,5 million d'euros.



34. LANCER LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX D'EMBELLEMENT EN FONCTION DES POSSIBILITÉS FINANCIÈRES. LES PRIORITÉS : LES RUES CHARLES-FEIGE ET GÉNÉRAL-MUFFAT-DE-SAINT-AMOUR

Cf. n°33. Un projet d'amélioration de la rue Charles-Feige devrait être réalisé en 2018. Quant à la rue Général-Muffat-de-Saint-Amour, elle sera améliorée en cohérence avec le projet du Paddock et la sécurisation du passage de la RD1212, cf. n°45.

EN + : Travaux de rénovation de l'église, dans un premier temps avec la mise en conformité de l'électricité et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, puis la rénovation de la toiture.



35. RÉÉTUDIER LE PROJET D'EXTENSION DU PALAIS DES SPORTS POUR LUI APPORTER, SI POSSIBLE, DES MODIFICATIONS EN FONCTION DES ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS ET OPTIMISER SON EXPLOITATION

Les élus ont mis en place des mesures pour faire évoluer le projet afin de réduire les dépenses et faire face à l'investissement. Un travail important a été réalisé pour sécuriser le financement des travaux grâce à la sortie de l'emprunt toxique et à la vente de deux parcelles. Une réorganisation des équipes a été finalisée ainsi que tout un travail pour optimiser les recettes via un plan de commercialisation. Les études pour la 2^e phase de restructuration se poursuivent, cf. n°22.



37. EFFECTUER UN TRAVAIL D'AUDIT POUR CONNAÎTRE L'ÉTAT FINANCIER DE LA COMMUNE

En juin 2014, Madame le maire a demandé au préfet de la Haute-Savoie un audit des finances de la Commune. Celui-ci a saisi la Chambre régionale des comptes, qui a examiné les comptes des années 2007 à 2015. Il a fait ressortir un héritage lourd à financer, notamment 53 millions d'euros pour le Palais, 7 millions d'euros pour le parking du Mont d'Arbois et 700 000 euros par an pour l'emprunt Dexia. Pour faire face à cette situation, les élus ont décidé de mettre en place un plan d'économies, cf. n°39. Le rapport a également mis en avant une situation financière dégradée pour la SEM des Portes du Mont-Blanc. Quant à la SEM des remontées mécaniques, elle engendre des pertes régulières et possède une capacité d'autofinancement insuffisante eu égard aux besoins de modernisation, d'où la volonté des élus d'engager le rapprochement avec la Compagnie du Mont-Blanc, cf. n°23.



CONDUIRE UNE POLITIQUE RESPONSABLE, SOUCIEUSE DE NOTRE ENVIRONNEMENT



36. ATTENTIFS À LA GESTION DE L'EAU, À LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS DANS LE CADRE DES AMÉNAGEMENTS FUTURS

Dans le plan local d'urbanisme, les élus ont mis en avant comme axe prioritaire d'agir pour la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, par exemple en maintenant les corridors écologiques, les cours d'eau et les espaces agricoles. La consommation d'espaces a été également limitée à 8,5 hectares à échéance du PLU.

EN + : via la CCPMB, la Commune a adhéré à la démarche « objectif zéro pesticide ».



38. ASSURER LE FINANCEMENT DES PROJETS DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

En cours. Cette démarche a été entreprise et se concrétise en 2017, avec l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissements, avec une programmation et un suivi plus fin des investissements.



39. POURSUIVRE DES INVESTISSEMENTS QUI DOIVENT RESTER COMPATIBLES AVEC UNE POLITIQUE FISCALE ET DE RECOURS À L'EMPRUNT SUPPORTABLE ET RAISONNABLE

Les élus se sont attachés à relever la situation de la commune avec plusieurs mesures comme la sortie de l'emprunt toxique et la mise en place d'un plan d'économies dans les services sur cinq ans, comprenant notamment une rationalisation de la masse salariale et des heures supplémentaires. Depuis 2016, la fiscalité locale n'a pas augmenté. En parallèle, un travail conséquent a été réalisé pour renégocier les prêts, soit une économie de 700 000 euros. Aucun nouvel emprunt ne sera contracté en 2017, sauf cas de force majeure. Toutefois, la dynamique d'investissements reste forte avec, dans le budget 2017, 2,9 millions d'euros de dépenses nouvelles.



40. CONFORTER LE FINANCEMENT DE NOS PROJETS PAR LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET DE PARTENARIATS FINANCIERS

Les élus se sont effectivement lancés dans la recherche de subventions et de partenariats. Par exemple, pour la rénovation de l'église, ils ont signé un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, qui a lancé une souscription, et obtenu des subventions du Conseil départemental, de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et de l'ancienne députée Sophie Dion via sa réserve parlementaire.



DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE DANS L'INTERCOMMUNALITÉ



41. VIGILANCE ACCRUE SUR LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Présidente de la commission tourisme, Madame le maire et trois adjoints siègent à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (Christophe Bougault-Grosset, Édith Allard et Laurent Socquet), dans des commissions essentielles pour le territoire comme celles des ordures ménagères, de l'environnement, des transports ou de l'aménagement du territoire. D'autres élus s'investissent également dans les commissions. Grâce à leur assiduité dans les réunions et leur suivi des dossiers, les élus mègevans font entendre leur voix.



EN + : Catherine Jullien-Brèches a signé le « Contrat de destination Mont-Blanc » au ministère des Affaires étrangères, qui va permettre d'accélérer le développement international touristique. Seuls deux nouveaux contrats ont été signés en 2016.

APPORTER DES SERVICES INNOVANTS À L'ÉCHELLE DE CE NOUVEAU TERRITOIRE



42. CRÉATION DE SERVICES NOUVEAUX TELS QUE LA GESTION DES DÉCHETS VERTS ENCOMBRANTS ET DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS ENTRE LES COMMUNES DE PLAINE ET LES STATIONS

Si de nouveaux services n'ont pas été créés, les déchets verts peuvent être apportés à la déchetterie de Megève et, sur le plan des déplacements, le service de transport à la demande, désormais baptisé Montenbus, évolue régulièrement pour une meilleure prise en compte des réalités des besoins.

EMBELLIR, RÉHABILITER, RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION, INNOVER ET SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE MEGÈVE EN INVESTISSANT



43. RÉHABILITER LA FERME SAINT AMOUR ET LE MUSÉE DE MEGÈVE POUR LES OUVRIR AU PLUS GRAND NOMBRE COMME LES ASSOCIATIONS, LES AÎNÉS, LA JEUNESSE

En cours. Un appel à projets a été relancé, en mars 2017, pour un bail à construction afin de réhabiliter la ferme Saint-Amour.

Un diagnostic a été effectué pour connaître l'état du bâtiment qui abrite le Musée de Megève à l'automne 2016.

Toutefois, une réhabilitation de ce bâtiment nécessiterait un investissement lourd.



44. RÉNOVER L'ANCIENNE MAISON DES SŒURS POUR EN FAIRE UNE ANNEXE DE LA MAISON DE RETRAITE

La Commune n'est pas propriétaire de ce bâtiment qui appartient à la maison de retraite Les Monts Argentés. Toutefois, les élus siègent au conseil d'administration de cet établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (Ehpad) et suivent ce qui s'y passe. La Maison des Sœurs fait l'objet d'un bail à construction avec un opérateur privé qui devrait permettre des rentrées d'argent nécessaires au fonctionnement de l'établissement.



45. ÉTUDES SUR L'AMÉNAGEMENT GLOBAL DE LA ZAC DE SAINT AMOUR ET L'AIRE DU PADDOCK POUR CRÉER UNE AGORA, UN JARDIN PUBLIC ET AMÉNAGER LA TRAVERSÉE DE LA RD1212, AUGMENTER LA CAPACITÉ DE PARKING

Le projet se concrétise. L'opérateur Teractem a été retenu à l'été 2017 pour aménager le Paddock, espace stratégique, situé entre le centre du village et le Palais. Outre un hôtel, des commerces et un parking de 120 places, ce projet permettra d'améliorer la liaison entre le centre et le Palais, en sécurisant la traversée de la RD1212. Un jardin alpin sera également créé.



CONCLUSION

Désormais arrivés à la moitié de leur mandat, Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève et son équipe ont toujours gardé, comme ligne de conduite, de servir Megève et l'intérêt de ses habitants. Martelé dès le début de leur engagement pour Megève, ce leitmotiv dirige chacune des actions de l'équipe municipale.

Malgré une conjoncture économique fragile et la baisse drastique des dotations de l'Etat, la politique menée au quotidien par les élus permet à Megève de poursuivre son désendettement et de continuer à investir pour préparer l'avenir. Si de nombreux projets ont été réalisés, les élus ont conscience des défis qu'il leur reste à relever d'ici la fin de leur mandat. Des projets structurants comme ceux du Paddock, des Veriaz, du Palais ou de la crèche contribueront à poursuivre la belle dynamique enclenchée. Des actions engagées sans se précipiter mais avec détermination et transparence, pour faire avancer Megève.

RENTRÉE SCOLAIRE

UN RYTHME IDENTIQUE POUR LES ÉLÈVES DE PRIMAIRE



MARIKA BUCHET

Maire-adjointe
déléguée aux affaires
scolaires et à
l'hébergement collectif

Lundi 28 août, les élèves de l'école Henry Jacques Le Même ont réalisé pour la 4^e année consécutive, une rentrée anticipée.

Le fonctionnement, qui a fait ses preuves l'an passé, est reconduit cette année avec quelques adaptations. Tour d'horizon.



Le dispositif est désormais bien rodé : la fin août venue, les enfants de l'école Henry Jacques Le Même (HJLM) reprennent la direction de leur établissement. Cette rentrée anticipée leur permet de bénéficier de dix mercredis libérés en hiver.

Avec la possibilité laissée par le nouveau gouvernement de revenir à un rythme de quatre jours, les élus ont interrogé le corps enseignant. « Avec ce décret tombé en juin, nous n'avions pas le temps de la concertation et surtout nous ne voulions pas agir dans la précipitation, analyse Marika Buchet, maire-adjointe en

charge du scolaire. Le retour des enseignants étant très positif sur le fonctionnement de l'an passé, qui permet une régularité des apprentissages, nous avons décidé de le maintenir. » Les élus se sont appuyés également sur le travail effectué depuis quatre ans dans le cadre du Projet éducatif de territoire.

BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

La Commune a donc décidé de poursuivre son engagement en maintenant un temps d'activités

périscolaires gratuit jusqu'à 16h30, qui permet aux enfants de s'initier aux pratiques sportives, artistiques et culturelles.

Les activités extrascolaires payantes au Palais débutent elles aussi plus tôt. Certains horaires ont été adaptés et des créneaux ont été ajoutés, les enfants du privé terminant désormais à 16h.

« Nous continuons les échanges en comité de pilotage pour voir comment faire évoluer le dispositif dans l'avenir, toujours dans l'optique du bien-être de l'enfant », poursuit Marika Buchet.

1277 ÉLÈVES MÉGEVANS
ONT REPRIS LE CHEMIN DE L'ÉCOLE
EN CETTE RENTRÉE 2017/2018.



LE RECTEUR PRÉSENT LORS DE LA RENTRÉE

Lundi 28 août, lors de la rentrée anticipée, les enfants ont reçu dans leurs classes plusieurs invités : Catherine Jullien-Brèches maire de Megève, Marika Buchet maire-adjoint en charge du scolaire, mais aussi le recteur de l'Académie de Grenoble, Claudine Schmidt-Lainé, Christian Bovier, directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) de la Haute-Savoie et Philippe Roaeder, le nouvel inspecteur académique. Après avoir souhaité une bonne rentrée aux enfants, Catherine Jullien-Brèches rappelait l'engagement de la Commune : « Nous avons mis en place une organisation pour vous permettre de faire vos activités sportives et culturelles et de rentrer plus tôt à la maison. »

Le recteur a écouté avec beaucoup d'attention les remarques formulées lors du temps d'échanges qui était ensuite organisé avec les représentants de l'Éducation nationale, des parents d'élèves et les élus (dont les maires de Megève, Combloux, Demi-Quartier et Praz-sur-Arly), qui ont tous tiré un bilan très positif sur cette organisation pour le bien-être de l'enfant.

LES NAVETTES RECONDUITES

Les navettes mises en place entre l'école HJLM et Le Palais par la Commune sont reconduites.

Le service est même élargi pour proposer cette possibilité aux enfants de l'école privée, qui a aménagé ses horaires et termine désormais à 16h. Face au coût de ce service, un prix de 20 € par trimestre a été fixé.



CHANGEMENT DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le transport scolaire est devenu une compétence de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans une volonté de rationalisation et d'économies, la Région supprime des circuits.

C'est le cas de celui du Mont de la Mottaz, jugé d'un coût trop élevé par élève transporté. L'an passé, les élus de Megève étaient intervenus pour obtenir une dérogation exceptionnelle pour que ce secteur soit toujours desservi.

La Commune, en lien avec la Communauté de communes, avait obtenu gain de cause en prenant à sa charge le coût du maintien du circuit.

Mais ce type de dérogation n'est plus possible. Dès janvier, il a été rappelé aux parents la fermeture définitive de ce circuit et Marika Buchet, maire-adjoint en charge du scolaire, a rencontré les familles concernées pour qu'ils puissent mettre en place une nouvelle organisation.

ZOOM SUR...



Remise des cadeaux aux enfants faisant leur 1^{re} rentrée à l'école HJLM à gauche et à Saint Jean-Baptiste à droite.

MODE D'EMPLOI :

COMMENT INSCRIRE SON ENFANT EN CRÈCHE ?



NADIA ARNOD-PRIN

Maire-Adjoint
déléguée à l'enfance,
la jeunesse et aux loisirs

Le service Petite Enfance de la Commune est composé de deux structures qui accueillent les enfants. Plusieurs critères sont pris en compte dans l'attribution d'une place. Décryptage.

Le service petite enfance de la Commune de Megève gère plusieurs structures d'accueil : un multi accueil de 43 places, La Grande Crèche, situé au 26 allée des Lutins et une micro crèche de 10 places, Les Fripouilles, sise au 39 chemin des Écoliers.

Le règlement des différentes structures détaille les conditions d'attribution d'une place. Ainsi, il stipule : « Sont admis les enfants dont les parents sont domiciliés à Megève, Demi-Quartier et Praz-sur-Arly ou justifiant d'un avis d'imposition (la taxe d'habitation, la taxe foncière ou la contribution économique territoriale (CET)) » sur Megève, Demi-Quartier ou Praz-sur-Arly. Néanmoins, les demandes d'accueil de familles logées en dehors de ces trois communes, mais travaillant à Megève, sont étudiées et acceptées selon les possibilités d'accueil.

DOSSIERS À RETIRER À L'ESPACE ACCUEIL ENFANCE

Pour inscrire son enfant en crèche, il est nécessaire de renseigner le dossier disponible à l'Espace Accueil Enfance, situé à l'entrée Plaine d'Arly du Palais. Dès son retour, la demande d'accueil est prise en compte et présentée lors de la prochaine commission petite enfance par la responsable de la structure.

La date de réception du dossier est notée et permettra, le cas échéant, de disposer d'un critère supplémentaire de choix. La commission petite enfance a lieu deux fois par an (automne et printemps) pour permettre aux élus des différentes communes d'avoir un bilan de la saison précédente, d'être informés des demandes

d'accueil (nouvelles ou saisonnières) et des projets du service.

Ainsi, selon les souhaits d'accueil et selon les possibilités, il est décidé d'accéder aux demandes des familles ou de les refuser, d'ouvrir une ou deux structures d'accueil, les samedis et/ou les dimanches en saisons d'hiver et d'été.



DIRECTION MORILLON POUR ONZE ENFANTS DE MEG'LOISIRS

Du 31 juillet au 4 août, un séjour était organisé par l'accueil de loisirs pour les 8/12 ans. 11 enfants ont pris la direction de Morillon, encadrés par deux animatrices de l'accueil de loisirs, diplômées du BAFA. « Nous organisons ces mini camps pour la 3^e année, leur but est de favoriser l'épanouissement de l'enfant hors du cadre familial classique par le biais de Meg'Loisirs, structure rassurante et connue des familles », analyse Nadia Arnod-Prin. Le coût pour les familles était fixé en fonction de leur quotient familial.

Au programme : kayak, randonnées, visite chez un apiculteur, baignades, veillées originales. Les enfants ont vécu un séjour qu'ils ne sont pas prêts d'oublier et attendent avec impatience l'été prochain !

À NOTER :

La prochaine
commission
petite enfance
est prévue
le jeudi
19 octobre 2017.

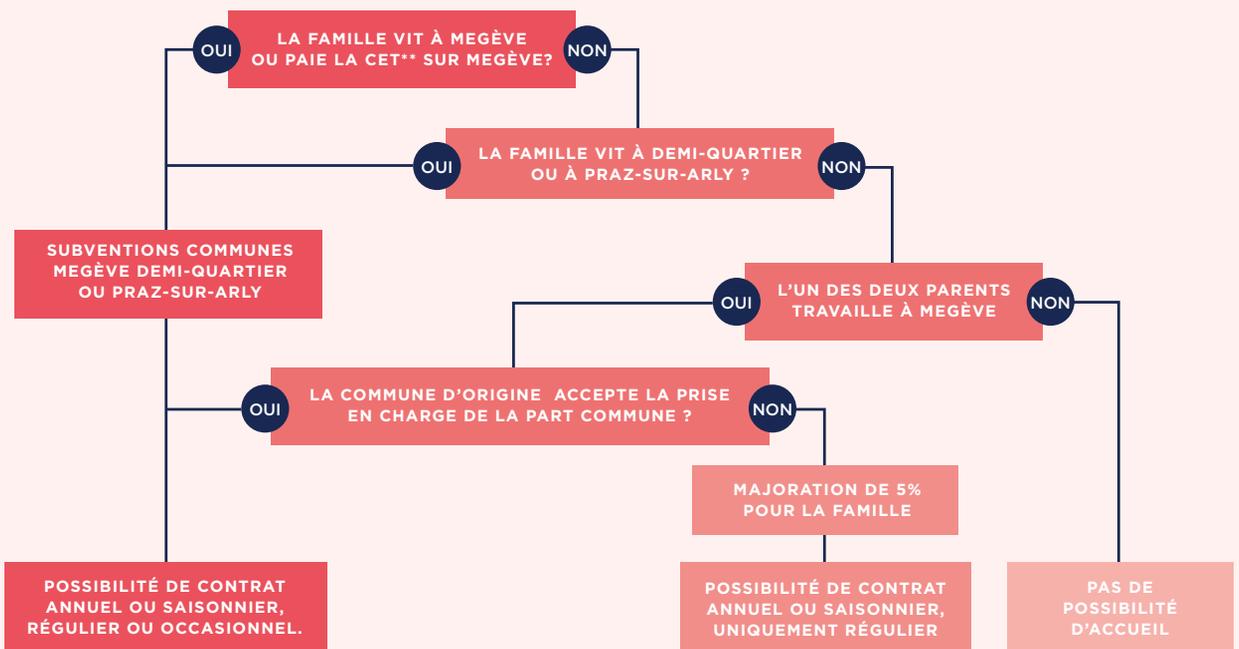
LE VRAI COÛT DE FONCTIONNEMENT

Les deux établissements d'accueil de Megève sont agréés par les services de la Protection maternelle et infantile (PMI) et subventionnés par la Caisse d'allocations familiales (Caf). Celle-ci encadre les coûts. Les communes de Megève, Praz-sur-Arly et Demi-Quartier ont signé le Contrat enfance jeunesse (CEJ) qui ventile les subventions pour chaque commune. Ainsi, pour le multi accueil en 2017 :

PARTICIPATION HORAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE			
	PARTICIPATION FAMILLES*	PARTICIPATION CAF	PARTICIPATION COMMUNES
PLANCHER 674.32€	0.40€	5.12€	2.85€
PLAFOND 4 864.89€	2.92€	2.60€	2.85€
	= 8.27€		

*VARIABLE SELON REVENUS

ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE À LA RÉCEPTION D'UNE DEMANDE D'ACCUEIL



** CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

LES MONTS ARGENTÉS

40 ANS AU SERVICE DE NOS AÎNÉS



CATHERINE JULLIEN- BRÈCHES

Maire de Megève

Cette année, l'Établissement public d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad) de Megève « Les Monts Argentés » fête ses 40 ans. Le fonctionnement et les services de cette structure indispensable au bien-être de nos aînés, sont méconnus. Décryptage.

L'Ehpad de Megève accueille des résidents en hébergement permanent dans ses locaux du chemin du Bacon. Des résidents en hébergement temporaire ou en accueil de jour bénéficient également de la structure. L'Ehpad mègevan propose un accompagnement personnalisé à chacun de ses résidents. « Nous élaborons leur projet personnalisé après avoir recueilli leurs besoins et leurs attentes. Nous essayons de préserver au maximum leur autonomie », détaille Suzanne Colombani, la directrice déléguée.

Dans ce cadre, un large panel d'activités est organisé : jeux, gym douce, films, olympiades, chants, pâtisserie, pique-nique, ski, sorties... sans oublier le repas concocté par un chef étoilé, en partenariat avec le Centre communal d'action sociale de la Commune. « Il y a un vrai esprit de famille dans cet établissement. Le personnel est très investi et dévoué », analyse-t-elle.

UNE COMMISSION D'ADMISSION

Pour intégrer l'établissement, le plus simple est de se rendre directement sur place. « Nous pourrions ainsi leur remettre les documents nécessaires. En plus du volet administratif, il y a un dossier médical à remplir », explique la directrice. Une commission d'admission, composée d'un médecin coordonnateur, de la directrice, d'une psychologue et d'une infirmière coordinatrice, est chargée d'attribuer les places. Les éléments médicaux du dossier sont étudiés en premier. « Nous sommes aussi très attentifs au fait d'avoir le consentement de la personne », insiste la directrice. Sa commune d'origine ou la présence de sa famille à proximité entrent également en ligne de compte, tout comme les aspects financiers, l'établissement étant habilité à l'aide sociale.

Si le dossier est validé, la personne est placée sur liste d'attente. « Dès qu'une place se libère, c'est la première personne sur la liste qui intègre l'établissement, mais nous faisons aussi en fonction de l'urgence », insiste Suzanne Colombani.



UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME

L'Ehpad « Les Monts Argentés » est un établissement public autonome lié aux Hôpitaux du Mont-Blanc par une convention de direction commune. « Cela favorise les échanges avec les hôpitaux pour une meilleure prise en charge médicale de nos résidents », analyse Suzanne Colombani. L'Ehpad est géré de manière autonome mais possède un conseil d'administration, qui donne les grandes orientations politiques de l'établissement. Il est présidé par le maire de Megève, Catherine Jullien-Brèches. Tous les tarifs de l'Ehpad sont fixés sous l'autorité du Conseil départemental et de l'Agence régionale de santé.



« Il y a un vrai esprit de famille dans cet établissement. »
Suzanne Colombani,
Directrice déléguée

ÉVÉNEMENT

DE LA MAISON DE LA CHARITÉ À LA MAISON DE RETRAITE, 310 ANS DE SOLIDARITÉ

2017 commémore 310 ans d'une aventure de solidarité et d'entraide communautaire avec l'ouverture en 1707 de la Maison de la Charité, devenue hospice en 1793. Près de trois siècles plus tard, en 1977, la maison de retraite « Les Monts argentés » prenait le relais et accueillait ses premiers pensionnaires. Cette dernière fête ses 40 ans cette année.

UN PROJET DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION

L'établissement date de 1977 et a fait l'objet de trois extensions en 1985, 1996 et 2008 qui ont permis d'augmenter sa capacité et d'améliorer le confort. Toutefois, quelques chambres ne correspondent plus aux standards actuels.

Une réflexion est donc en cours pour supprimer les quelques chambres doubles restantes et ajouter des salles de douche individuelles à celles qui n'en ont pas. Des mises aux normes de l'ancien bâtiment doivent en outre être réalisées.

« Ce serait également l'occasion d'améliorer l'offre de services pour qu'elle soit davantage en adéquation avec les besoins de la population et l'évolution du territoire. »

LES CHIFFRES CLEFS

67 PLACES D'HÉBERGEMENT
permanent depuis 2017

5 PLACES D'HÉBERGEMENT
temporaire de 15 jours à trois mois

2 PLACES D'ACCUEIL
de jour du lundi au vendredi, de 9h30
à 16h30 (sauf les mercredis)

60% DES RÉSIDENTS
viennent de Megève, Praz-sur-Arly et Combloux

55 AGENTS

EXPOSITIONS

310 ans
de solidarité

1707 - 2017

DE LA MAISON DE LA CHARITÉ À LA MAISON DE RETRAITE

- DU 29 SEPTEMBRE AU 3 NOVEMBRE 2017 -
FERME LE 1^{er} NOVEMBRE



CHAPELLE DE L'ANCIEN HOSPICE

65 rue du Comte de Capri
Tous les mercredis de 15h à 18h.
Journées européennes du patrimoine
17/09 et 18/09 de 14h à 18h.
Sur demande le reste de l'année.

Tel: 04 50 21 21 01
musee@megève.fr

EHPAD LES MONTS ARGENTÉS

MAISON DE RETRAITE
62 chemin du Bacon
Du lundi au vendredi de 10h à 17h.
Visites guidées tous les mercredis
de 15h à 18h.

Tel: 04 50 21 38 79
anim.lesmontsargentés@gmail.com



Le musée de Megève et l'EHPAD célèbrent cet automne ce double anniversaire avec une exposition qui retrace les différentes étapes de cette histoire locale : dans la chapelle de l'ancien hospice est présentée une rétrospective de l'évolution de ces deux édifices à vocation sociale ; la maison de retraite met en avant la vie des résidents, illustrée avec des photographies, film, diaporama et témoignages.

NOUVEAU : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

VERS UNE RÉORGANISATION DES CONTRATS DU CASINO



FRÉDÉRIC GOUJAT

*Maire-adjoint
délégué aux finances,
au tourisme,
à l'animation,
au développement
économique
et aux grands projets*

Dans un contexte de baisse des recettes du casino, du Palo Alto et du Puck, les élus ont souhaité anticiper la fin de leurs contrats d'exploitation en 2019 et envisager dès à présent l'avenir de ces activités, qui seront bientôt regroupées sur un seul site.

Rue Charles-Feige, la Commune est propriétaire du bâtiment qui accueille le casino et en face, du Partenaire, où se situent Le Palo Alto et Le Puck. Ces établissements sont gérés par un opérateur privé dans le cadre de délégations de service public (DSP).

Ces conventions arrivant à échéance en avril 2019, les élus ont lancé une réflexion globale sur leur devenir, dans un contexte de baisse de leur chiffre d'affaires.

« Nous souhaitons lier les différents contrats afin de développer une véritable stratégie commerciale et touristique », explique Frédéric Goujat, maire-adjoint en charge du développement économique. Cela va se traduire par un regroupement des activités dans un même bâtiment, en l'occurrence celui du Partenaire.

Toutefois, ce regroupement nécessite des aménagements, d'un coût estimé à 3,5 millions d'euros. Ces travaux, d'une durée de huit mois, devront être

supportés par le futur délégataire. La durée de la DSP sera portée à 20 ans pour permettre l'amortissement des investissements.

3.5 MILLIONS € DE TRAVAUX

Le concessionnaire versera à la Commune un prélèvement calculé sur le produit brut des jeux, une redevance d'exploitation pour le restaurant et la discothèque, un loyer, ainsi qu'une contribution artistique. La Commune a également encadré les périodes d'exploitation minimales, avec notamment une ouverture du restaurant optimisée sur l'année.

La consultation a été lancée lors du conseil municipal du 12 juin. Prochaine étape : l'analyse des candidatures.





UNE NOUVELLE DESTINATION POUR LE BÂTIMENT DU CASINO

Dans le même temps, les élus ont lancé un appel à projets en vue d'un bail à construction pour le bâtiment actuel du casino au 199 rue Charles-Feige.

« Nous voulons conforter l'attractivité commerciale de cette rue en accueillant dans ce bâtiment des commerces et un bowling au sous-sol », détaille Frédéric Goujat. Des activités comme un hôtel ou des services type banque, assurance ou agence immobilière sont exclues.

Des travaux de réhabilitation, d'un montant de quatre millions d'euros, sont nécessaires. Les finances communales ne pouvant pas supporter une telle dépense et les élus ne voulant pas vendre ce bien situé à un emplacement stratégique, ils ont opté pour un bail construction. Il permettra de mettre le bâtiment à disposition d'un opérateur privé chargé de l'ensemble de l'opération : de la conception du projet à l'exploitation des commerces, en passant par les travaux.

Là encore, la Commune percevra un loyer et à l'issue du bail compris entre 40 et 50 ans, récupèrera gratuitement les locaux réhabilités.

RENCONTRE AVEC... LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU TOURISME

Le 28 juillet, Catherine Jullien-Brèches a rencontré Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État en charge de l'Europe et du Tourisme, lors de son déplacement à Chamonix.



Madame le maire de Megève a pu échanger avec lui sur les problématiques touristiques des destinations de montagne (urbanisme, soutien à l'investissement, aide à l'export, logements, pression foncière, enneigement artificiel, lourdeur administrative, taxe de séjour...).

Le secrétaire d'État a, quant à lui, présenté la feuille de route du gouvernement. Parmi les priorités : l'amélioration de la qualité de l'accueil et la sécurisation des sites touristiques, la structuration de l'offre touristique, le soutien aux investissements, notamment pour la réhabilitation de l'habitat en montagne, la formation et l'emploi et le soutien à la numérisation ou l'accès aux vacances pour le plus grand nombre.

Cette rencontre organisée avec quelques élus du Pays du Mont Blanc et des services de l'État sera suivie de nouveaux échanges et de travaux spécifiques dans l'avenir. Le secrétaire d'État s'est engagé à rester proche du terrain et facilitateur pour les projets complexes.

TOITURES DE L'ÉGLISE

LES TRAVAUX COMMENCENT



EDITH ALLARD

Maire-adjoint déléguée à la culture, au patrimoine, au logement, au jumelage, aux forêts et à l'environnement

Depuis le mois de mai, le chantier de l'église Saint-Jean-Baptiste a été préparé. Après une pause estivale, les travaux commencent sur le clocher, le chœur et la sacristie afin d'en rénover toitures et charpentes. À terme, l'ensemble des éléments des toitures du bâtiment va être remplacé. Point d'étape.

Face à la dégradation des éléments de la toiture de l'église, les élus ont décidé, en accord avec leurs homologues de Demi-Quartier, puisque le bâtiment appartient à la commission syndicale des biens indivis, de lancer sa rénovation. Le choix s'est arrêté sur l'ardoise, qui avait la préférence des Monuments Historiques. « La nouvelle toiture, plus lourde, empêchera les vibrations et devrait permettre de régler les problèmes d'infiltration d'eau dans le bâtiment », détaille Édith Allard, maire-adjoint en charge du patrimoine. Le clocher et la sacristie seront quant à eux recouverts de cuivre étamé.

C'est justement dans le clocher et le chevet que les entreprises, toutes basées dans la région, s'affairent actuellement. Après la préparation de la base de vie et le montage de l'échafaudage, une pause avait été demandée par la Commune pendant toute la saison touristique estivale. Les livraisons et les horaires d'interventions sur le chantier ont également été cadrés par la Commune pour ne pas trop perturber l'activité économique du village.



L'ÉCHAFAUDAGE PROTÉGÉ DES INTEMPÉRIES

Début septembre, le chantier a repris avec le montage de la grue et la pause d'un parapluie sur l'échafaudage du chevet pour protéger les artisans et permettre aux travaux d'avancer quel que soit le temps.

Ensuite, vont s'enchaîner sur le chevet, le démontage de la couverture et de la charpente actuelle, la prise de cotes et les plans, la taille puis le montage de la nouvelle charpente et la pose de la couverture neuve. Sur le clocher, la charpente sera traitée et toute la couverture sera changée.

Ces travaux devraient se poursuivre jusqu'à l'été 2018. Ensuite, les différentes installations seront déplacées sur la nef de l'église, là aussi pour en changer la couverture. Les voûtes et la charpente seront également consolidées.





UNE SOUSCRIPTION EN COURS

Afin de compléter le financement de ces travaux qui se monte à hauteur de 2,7 millions d'euros, une souscription a été lancée en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Ces dons sont, en partie, déductibles des impôts et peuvent être réalisés en ligne sur le site de la fondation : fondation-patrimoine.org/43485

Une belle façon de contribuer au maintien du patrimoine local.

DES TRAVAUX D'UN MONTANT DE 2,7 MILLIONS D'EUROS

Ces travaux d'un montant de 2,7 millions d'euros sont financés par les deux communes. Dans un contexte de finances contraintes, les élus ont étudié d'autres sources de financement. Ainsi, l'un des échafaudages va être recouvert d'une bâche qui fera office de support publicitaire. Cette démarche est encadrée par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac).

« L'ensemble des recettes servira au financement de ces travaux », insiste Édith Allard.

Le processus est en cours. Le visuel de cette publicité sera retenu dans l'automne et installé dans la foulée.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

SEPT. 2017 / JUIL. 2018

Rénovation du clocher, du chœur, de la sacristie et du local annexe.

JUIL. 2018 / JUIL. 2019

Rénovation de la toiture de la nef et consolidation des voutes et de la charpente.

SEPT. 2019

Fin prévisionnelle du chantier.

ROUTE DU JAILLET

DES TRAVAUX DE SÉCURISATION ONT COMMENCÉ



LAURENT SOCQUET

*Maire-adjoint
délégué à l'agriculture,
la sécurité,
aux espaces publics,
aux réseaux
& bâtiments*

La route du Jaillet est fragilisée à la suite d'un glissement de terrain et des travaux ont débuté le 4 septembre afin de la conforter et de la sécuriser.



Des infiltrations d'eau entraînent l'abaissement de la route du Jaillet et des fissures de la chaussée, un problème accentué par la crue importante du 1^{er} mai 2015. Depuis, une signalétique spécifique avait été mise en place et une étude avait été lancée afin de connaître l'état de la chaussée et la meilleure façon de la stabiliser.

La construction d'une paroi berlinoise a été préconisée et les travaux ont débuté le 4 septembre. Des pieux et des tirants sont en train d'être ancrés dans le rocher pour stabiliser la paroi verticalement et la retenir horizontalement.

Cette réalisation permettra également de drainer l'eau, de la filtrer puis de l'évacuer. Ce confortement est classique mais rendu compliqué par l'exiguïté du site.

Le travail se fait par le bas et un dispositif de sécurité est mis en place pour pallier d'éventuelles chutes de pierres.

UN ALTERNAT DE CIRCULATION

Les travaux devraient durer jusqu'au 6 octobre, si les conditions météorologiques sont clémentes. Pendant la durée du chantier, un alternat est mis en place pour les véhicules légers et une restriction de la circulation pour les poids lourds. « Il faut anticiper les livraisons », indique Laurent Socquet, maire-adjoint en charge notamment de la sécurité et des espaces publics. Deux à trois jours de fermeture totale seront toutefois nécessaires en fin de chantier, mais la voie sera rendue à la circulation les midis, en fin d'après-midi et les week-ends. Ces travaux sont l'occasion de reprendre la chaussée entièrement et de créer des cunettes en enrobé qui faciliteront également les croisements. Une glissière de sécurité sera apposée.

Ces aménagements d'un peu plus de 125 000 € sont financés par la Commune qui souhaitait sécuriser cette voie.

SÉCURITÉ

UNE NOUVELLE RAMPE CHAUFFANTE CHEMIN DU MAZ

Mi-septembre, des travaux ont commencé chemin du Maz pour changer la rampe chauffante. Des dispositions ont été prises afin que les riverains soient le moins gênés possible.

La circulation est actuellement perturbée chemin du Maz. Début septembre, des travaux privés de raccordement au réseau gaz, débutés ce printemps, ont repris. Ces travaux achevés mi-septembre, la Commune a enchaîné avec le changement de la rampe chauffante, qui permet de circuler sur cette voie en toute sécurité l'hiver.

Depuis le 18 septembre, les entreprises Mont-Blanc Matériaux et Serpollet interviennent dans la partie basse du chemin. Les différents câbles chauffants qui sont dans le sol sont changés, puis une nouvelle surface béton sera réalisée.

Ces travaux, d'un montant de 76 000 € hors taxe, entraînent la fermeture complète de la route.

DÉVIATION

« Nous sommes conscients des difficultés que cette fermeture cause aux riverains de ce quartier, c'est pourquoi nous avons décidé de leur permettre de stationner gratuitement au parking du Casino », explique Laurent Socquet, Maire-adjoint délégué à l'agriculture, la sécurité, aux espaces publics, aux réseaux & bâtiments. Pour en bénéficier, les habitants doivent se rendre à la caisse du parking et fournir un justificatif de domicile.

En outre, une déviation est mise en place par le chemin rural du village du Maz. Une réouverture aux véhicules légers sera également étudiée les week-ends en fonction du phasage des travaux. Le centre de secours a été informé des difficultés temporaires de circulation dans ce secteur.

« Les travaux terminés, le site aura un équipement neuf et complètement sécurisé », conclut l'élu. Les travaux doivent se poursuivre jusqu'au 16 octobre.



CIRCULATION PERTURBÉE RUE DE LA POSTE

Un enrobé provisoire avait été réalisé par la Commune rue de la Poste, car Enedis (ex ERDF) devait procéder à des travaux dans la chaussée, afin de remplacer un câble électrique. Initialement prévus en septembre, ces travaux sont décalés au 16 octobre pour les coordonner avec un projet du Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement du numérique 74) de déploiement de la fibre optique.

Une tranchée sera réalisée, depuis le carrefour de la route des Perchets, jusqu'au rond-point de la Poste. Le chantier va se poursuivre jusqu'au mois de décembre si le temps le permet.

La reprise de la totalité des enrobés est de ce fait décalée au printemps 2018, une fois ces travaux effectués. Toutefois, afin de répondre aux engagements de la municipalité, une réfection provisoire des enrobés

sera effectuée à l'automne, très certainement durant les vacances de la Toussaint.

Notez-le :

Enedis va réaliser des interventions du même type jusqu'à la fin du mois de novembre rue des Allobroges, route du Jaillet, route du Palais (parking), rue de la Plaine et route nationale. Là aussi, la circulation sera temporairement perturbée.

LE POINT SUR LES GRANDS CHANTIERS

LA COMMUNE INVESTIT POUR LA QUALITÉ DE VIE

TRAVAUX DE VOIRIES ET RÉSEAUX



RETORNES

Depuis le 11 septembre.

Travaux de viabilisation et de réfection des réseaux humides, enfouissement des réseaux secs et installation d'un éclairage public aux Retornes. BUDGET : 193 875 € HT

CASSIOZ

Depuis début septembre.

Poursuite des travaux débutés au printemps, pour sécuriser l'accès piéton jusqu'à Praz.

Attention : fermeture de route envisagée. BUDGET : 242 000 €



LA LIVRAZ

Fin septembre ou début octobre.

Changement d'un compteur d'eau et travaux de réseaux à la Livraz. Attention : coupure d'eau d'une journée à la Livraz, au Mont d'Arbois, au Tour et au Maz. BUDGET : 15 000 €

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

LE PALAIS

Entre mi-septembre et fin octobre.

Aménagement paysager de la nouvelle entrée du Palais.
BUDGET : 14 000 €

RD1212

Entre mi-septembre et fin octobre.

Aménagement paysager le long de la RD1212 face à l'ancien hôtel L'Etoile d'Or, à l'angle avec la rue Ambroise-Martin.
BUDGET : 3 000 €

PARKINGS

SYSTÈME DÉTECTION INCENDIE

En septembre.

Mise à jour du système de détection incendie dans les parkings du Village, de l'Office de tourisme et du Casino.
BUDGET : 39 900 €

ÉCLAIRAGE

Cet automne.

Mise en place de néon Led dans le parking de l'office de tourisme et remplacement d'anciens néons. Pour des économies d'énergies, un meilleur éclairage et moins d'entretien. BUDGET : 7 771 €



AMÉLIORATION ET RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX



CRÈCHE

Dépôt de permis de construire en septembre, réalisation début 2018.

Mise en accessibilité, création d'un ascenseur et d'un préau. Aménagement de bureaux et d'une salle de réunion.

BUDGET : 326 000 €



PARKING DU CASINO

Courant septembre/octobre.

Réfection complète des toilettes publiques du parking du Casino.

BUDGET : 40 000 €



IMMEUBLE CLAIRE FONTAINE

D'octobre à décembre.

Réfection complète d'un logement communal dans l'immeuble.

BUDGET : 32 000 €

ÉCOLE HJLM

Le planning a été décalé le temps d'obtenir l'accord des riverains. Travaux pendant les vacances de la Toussaint.

Sécurisation avec la réalisation d'une clôture, l'installation d'interphone et la pose de films occultants. À noter : les parents attendront leurs enfants à l'angle de l'école et non plus sur le parvis au-dessus de la cour.

BUDGET : 27 000 €

FONDATION MORAND ALLARD

En place depuis fin septembre.

Modification du débarrasage des plateaux, à la suite des préconisations de la Médecine du Travail et d'un ergonome. Gain en confort pour les élèves (fluidité, secteurs de hauteurs différentes) et les agents.

BUDGET : 30 000 €

MAIRIE

Réalisé.

Diagnostic de structure et travaux de mise en conformité de la sécurité de la mairie et réorganisation de certains services pour alléger le bâtiment.

BUDGET : 9 000 €



MAISON DE LA MONTAGNE ET OFFICE DE TOURISME

Réalisé.

Mise en circuit fermé des fontaines de la Maison de la montagne et de l'Office de tourisme afin d'économiser de l'eau. Attention : l'eau est de ce fait non-potable.

BUDGET : TRAVAUX RÉALISÉS EN INTERNE.



CHANGEMENT DE PRÉNOM ET PACS

DE NOUVELLES COMPÉTENCES AU SERVICE ÉTAT CIVIL



JOCELYNE CAULT

Maire-Adjoint,
déléguee à la
citoyenneté, à l'action
sociale et à la relation
avec le personnel
communal

La procédure de changement de prénom s'effectue désormais en mairie. Il en sera de même pour le Pacs dès novembre. Ces nouvelles compétences attribuées à l'officier de l'état civil s'inscrivent dans le cadre de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Pour les habitants de Megève, la procédure pour changer de prénom se faisait auparavant au tribunal de grande instance de Bonneville. Depuis novembre 2016 et la loi de modernisation de la justice, ces démarches s'effectuent en mairie, auprès de l'officier de l'état civil.

Outre le changement de prénom, peuvent également être réalisés en mairie les modifications, l'adjonction, la suppression ou le changement d'ordre d'un ou plusieurs prénoms. Pour cela, l'intéressé doit se rendre en mairie pour récupérer le formulaire-type. Il doit ensuite prendre un rendez-vous avec l'officier de l'état civil. Aucune demande reçue par courrier, e-mail ou fax n'est étudiée. Il en est de même pour toute demande qui n'est pas effectuée par la personne elle-même.

UNE DEMANDE POUR INTÉRÊT LÉGITIME

L'officier de l'état civil examine ensuite la demande. Celle-ci doit être d'un intérêt légitime. Les textes sont clairs, le changement ne peut pas être effectué simplement pour convenance personnelle. Différents motifs sont reconnus, par exemple l'usage prolongé d'un prénom, la volonté de favoriser l'intégration en France par la francisation, la suppression d'un prénom ridicule...

Si l'officier valide le changement, il sera mentionné sur l'acte de naissance et sur différents documents liés à l'état civil comme l'acte de mariage, l'acte de naissance des enfants... Si l'officier estime que cette demande n'est pas légitime, il saisit le Procureur de la République et c'est lui qui prendra une décision.



CHANGEMENT DE PRÉNOM : LES PIÈCES À FOURNIR

LA PERSONNE DOIT SE MUNIR :

- De son formulaire rempli ;
- D'une copie intégrale originale de son acte de naissance, datant de moins de 3 mois ;
- D'une pièce d'identité ;
- D'un justificatif de résidence ;
- De différentes pièces justifiant du caractère légitime de sa demande (contrat de travail, certificat de scolarité, attestation de proches, factures, certificat médical...).

LE PACS À PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE

L'État civil de la mairie récupère également la signature des Pactes civils de solidarité (Pacs) à partir du 1^{er} novembre pour les personnes qui ont fixé leur résidence commune à Megève. Le service gèrera également les modifications ou les dissolutions de Pacs. Avant cette date, il faut toujours se rendre au greffe du tribunal de grande instance de Bonneville.

Les différents formulaires (déclaration de PACS, convention, attestations sur l'honneur) sont disponibles en ligne sur le site service-public.fr Ils sont à remettre en mairie ou à envoyer par courrier avec les différents justificatifs pour l'étude du dossier.

Par contre, il est nécessaire de prendre rendez-vous en mairie pour la signature du PACS. Les deux partenaires doivent être présents et présenter une pièce d'identité.



CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Pour rappel, pour les habitants de Megève, les cartes d'identité sont réalisées en mairie de Saint-Gervais. Pour les passeports, la demande est à effectuer en mairie de Saint-Gervais ou de Sallanches. Dans les deux cas, il faut prendre un rendez-vous au préalable.

ATTENTION : les dossiers sont, par contre, à retirer à la mairie de Megève.

SE RENSEIGNER

Contactez le service État Civil,
tél. 04 50 93 29 29.

Aucune demande de changement de prénom n'est étudiée sans rendez-vous.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

POUR POUVOIR VOTER :

Il faut être inscrit sur les listes électorales. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie de Megève avant le 30 décembre 2017 inclus.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes qui ne sont pas déjà inscrites, celles qui ont changé de commune de résidence et les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 et qui n'ont pas été informés d'une inscription d'office. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription au bon bureau de vote. Des pièces justificatives seront demandées (pièce d'identité, justificatif de domicile et/ou avis d'imposition).



LES AÎNÉS

DES ANIMATIONS VARIÉES TOUTE L'ANNÉE



DAVID CERIOLI

Conseiller délégué à l'accessibilité, aux actions auprès des séniors, aux saisonniers et au conseil municipal des jeunes

Les élus mettent un point d'honneur à développer une politique étoffée à destination des séniors de la Commune via le Centre communal d'action sociale (CCAS).



Mardi 6 juin, ils étaient 134 séniors de Megève et de Demi-Quartier et six accompagnateurs, dont les élus Jocelyne Cault, David Cerioli, Katia Arvin-Bérod et Catherine Perret à prendre le départ de Megève pour Yvoire, pour la traditionnelle promenade des aînés organisée par le CCAS des deux communes.

« Cette sortie est un moment important de l'année et un temps d'échanges que nous apprécions énormément », analyse David Cerioli, conseiller municipal délégué aux séniors.

Malgré la pluie, ils ont profité d'une croisière sur le Lac Léman à bord d'un bateau électro solaire, d'une visite du Jardin des 5 sens et d'une flânerie dans le charmant village d'Yvoire.

Ils se sont également régalés dans un restaurant au bord du lac à Sciez, où ils ont dégusté les poissons du Lac Léman. Le soleil a fait son apparition dans l'après-midi pour le plus grand bonheur des participants !

Tout au long de l'année, le CCAS met en place toute une série d'animations. « Nous sommes attentifs à leur fréquence et à leur variété, insiste l'élu. Nous tenons également à ce que nos aînés participent pleinement aux événements. » Cet été, les séniors étaient par exemple invités sur le Jumping international de Megève Edmond de Rothschild ou ont pris part à une visite de l'exposition de Jean-Alexandre Delattre. Des moments qui restent gravés dans la mémoire des participants et que les élus comptent bien renouvelés souvent.

À NOTER :

Le CCAS vous accueille tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 14 à 17 h, sauf les mercredi après-midi, samedi et dimanche.

LES RENDEZ-VOUS DE L'AUTOMNE

REPAS DES AÎNÉS dimanche 26 novembre 2017.
Sur invitation. Personnes de 70 ans et plus, domiciliées sur les communes de Megève et Demi-Quartier.
APRÈS-MIDI BLEUS dates en page 44.
JEUX (BELOTE ET SCRABBLE) toute l'année, les mardi et jeudi de 14 h à 17 h, salle de la Molettaz, 103 chemin du Bacon.



COUP D'ŒIL SUR L'ACTU !

UNE CONVENTION AVEC PRAZ-SUR-ARLY POUR L'EAU

« C'est une petite signature pour un grand projet. » Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève a signé, jeudi 6 juillet, en salle du conseil, une convention avec le maire de Praz-sur-Arly Yann Jaccaz. Celle-ci permet à Megève de fournir, à titre ponctuel, de l'eau potable à Praz-sur-Arly en cas de pollution de leur nappe ou d'un problème technique sur leur pompage. Les deux communes se sont également engagées à étudier une interconnexion à double sens de leurs réseaux d'eau potable, qui permettrait de sécuriser l'approvisionnement en eau des deux communes.



LA COMMUNE S'ENGAGE CONTRE LES PESTICIDES

Jeudi 6 juillet, le maire de Megève Catherine Jullien-Brèches a signé au siège de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) la charte «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages» avec la FRAPNA. La Commune a, en effet, mis en place une gestion durable de ses espaces verts et n'utilise plus de produits phytosanitaires.

Actuellement, les élus affinent le zonage du village, avec différents niveaux d'intervention. Par exemple, la tonte va changer de périodicité dans certains espaces pour permettre le développement de la biodiversité.

Renseignements : frapna-zeropesticide.fr

LES MEILLEURS ARTISANS D'ART RÉCOMPENSÉS

Megève et Combloux ont accueilli le concours régional Ateliers d'art de France. Les 25 meilleurs artisans créateurs d'Auvergne-Rhône-Alpes (ébénistes, céramistes, maîtres verriers...) ont été départagés par un jury de professionnels. Lors de la remise des prix le 22 juin au Palais, Christophe Berthier a été récompensé dans la catégorie patrimoine pour ses vitraux de la basilique du Sacré Cœur de Grenoble et Florence Lemoine, dans la catégorie création, pour une sculpture lumineuse en verre soufflé et filé. Les œuvres de tous les artistes ont ensuite été exposées à la médiathèque jusqu'au 9 juillet.



LES RUES DE MEGÈVE SUBLIMÉES PAR LES ARTISTES

Le concours de peinture a été organisé les 8 et 9 juillet dans les rues de Megève, qui étaient d'ailleurs le thème de cette 3e édition. Les talentueux artistes ont bien mis en valeur les rues du village. Lors de la remise des prix, trois artistes ont été récompensés : Robert Rausa a reçu le prix de la Ville de Megève pour « Rue Monseigneur Conseil », Grigory Kornienko, le prix des jeunes, pour « L'Aiguille depuis le lavoir » et Isabelle Morand, le prix spécial du jury, pour « La rue du Comte de Capré ». Les œuvres ont ensuite été exposées au musée de l'Ermitage du Calvaire jusqu'au 25 août.



UNE 2^E VIE POUR VOS VÊTEMENTS AVEC L'ENTR'AIDE



L'association l'Entr'Aide organise un dépôt-vente de vêtements pour enfants et adultes chaque premier et troisième vendredi du mois, de 14h30 à 16h30, dans un local du 2^e sous-sol du parking souterrain de l'office de tourisme. Les vêtements sont ensuite revendus à un prix très modéré. Les bénéfices réalisés sont reversés à une association. À noter : la place n°114 du parking est réservée aux personnes qui viennent faire leurs achats.

LES ASSOCIATIONS RÉUNIES LORS D'UN FORUM

Samedi 9 septembre, le gymnase du Palais accueillait le 2^e Forum des associations de Megève. 29 associations sportives, culturelles, d'action sociale et sur l'environnement avaient pris place dans la salle.

Les représentants des différentes associations se sont montrés disponibles pour répondre aux questions des visiteurs, faire connaître leurs activités et enregistrer de nouvelles adhésions.

Toute la journée, des initiations, des ateliers et des démonstrations étaient organisés, avec notamment du biathlon laser, de petites chorégraphies de patinage ou des mouvements d'arts martiaux.

Lors de l'inauguration du forum en fin de matinée, madame le maire s'est réjouie « de l'élan positif qu'apporte l'ensemble des associations à notre village ».



UN NOUVEAU COMMANDANT À LA GENDARMERIE

Le lieutenant Jean-François Delpouve est arrivé à la tête de la communauté de brigades Megève Saint-Gervais le 1^{er} août. Originaire du Pas-de-Calais, le lieutenant, passionné de montagne, connaît bien la région pour avoir déjà exercé à la brigade de proximité de Saint-Gervais. Âgé de 31 ans, il possède une solide formation aussi bien au niveau scolaire (avec un master Droit et stratégies de la sécurité) que militaire (école de gendarme adjoint volontaire de Montargis, école de sous-officiers de Châtelleraut et école des officiers de la gendarmerie nationale à Melun). « Je trouve ici des conditions idéales pour travailler avec une brigade rénovée et en plein cœur du village », analyse-t-il. Sa cérémonie de prise de commandement aura lieu le 5 octobre à Megève.



ACTIONS DE PRÉVENTION ROUTIÈRE DANS LES ÉCOLES

La police municipale a réalisé des actions de prévention routière auprès des élèves des écoles de Megève.

Les CP ont été sensibilisés au port de la ceinture, les CE1 à traverser en sécurité sur la voie publique, les CM1 et les CM2 à la maniabilité de leur vélo.

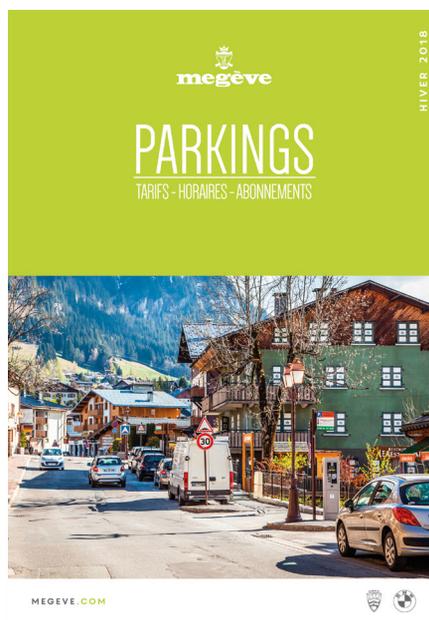
Les élèves de CM2 de l'école Henry Jacques Le Même ont investi, mardi 4 juillet, la cour de l'école maternelle Saint-Jean-Baptiste, où les services techniques de la Commune avaient tracé une piste. La Police municipale y avait disposé des panneaux. Les enfants ont pu s'exercer aux règles de sécurité routière. Chaque participant a reçu une lampe aux couleurs de Megève qu'il pouvait accrocher à son guidon.



STATIONNEMENT

DU CHANGEMENT À PARTIR DE DÉCEMBRE

Les élus mènent un programme ambitieux d'évolution et d'adaptation du stationnement payant. Ainsi, à partir du 1^{er} décembre, le stationnement aérien sera modifié afin que les usagers gagnent en facilité de parking et en flexibilité. Le stationnement restera payant, via les horodateurs, dans le centre du village. Le reste de la Commune, actuellement en zone payante une partie de l'année, passera en zone bleue toute l'année. Ces zones auront une durée variable comprise entre deux et dix heures. Le détail des différentes zones est disponible dans la nouvelle brochure Parkings.



En parallèle, une réforme du stationnement entrera en vigueur dans toutes les communes le 1^{er} janvier 2018. Le stationnement payant sera considéré comme une occupation du domaine public. Un automobiliste qui n'aura pas payé son stationnement, ne règlera plus une amende pénale de 1^{re} classe de 17€, mais se verra facturer un forfait post-stationnement (FPS). Les élus ont souhaité maintenir le montant de ce FPS à 17€. Le paiement pourra être réalisé par les horodateurs ou toujours en ligne sur le site de l'Antai (Agence nationale de traitement automatisé des infractions).

STATIONNEMENT AU PLANAY

Un périmètre de protection du captage d'eau du Planay a été mis en place. Il est donc interdit de stationner dans cette zone. Les automobilistes sont invités à se garer sur le parking aménagé en aval.

INAUGURATIONS

SENTIER NATURE DU CALVAIRE



Soucieux d'améliorer l'offre à destination des familles, les élus ont souhaité mettre en place un sentier d'interprétation de la nature au Calvaire.

Inauguré le 14 juin, il met en valeur les trésors naturels et culturels de ce site. « Le Sentier Nature du Calvaire est un cheminement piéton qui permet, à l'aide de panneaux ludiques et pédagogiques, de découvrir ou de redécouvrir toutes les richesses de ce site », détaille Édith Allard, maire-adjoint déléguée à la culture et au patrimoine.

Le Centre de la nature montagnarde a été sollicité pour les contenus. Plusieurs thèmes ont été dégagés comme les paysages, les animaux de la forêt, l'eau, l'architecture locale...

PLAINE DE JEUX AQUALUDIQUES



Mercredi 5 juillet, Catherine Jullien-Brèches maire de Megève et ses adjoints ont inauguré la plaine de jeux aqualudiques du Palais.

Le couper de ruban a eu lieu en présence de deux double médaillées olympiques, Catherine Plewinski (responsable de la section natation du Club des Sports de Megève) et de la nageuse roumaine Béatrice Caslaru. Cette plaine de jeux aqualudiques extérieure de 300 m² et d'un coût de 200 000 €, permet aux enfants de s'initier de manière ludique et en toute sécurité aux joies de l'eau.

Cette inauguration était couplée à une journée portes ouvertes à laquelle près de 1600 personnes ont participé.

GENDARMERIE

Mardi 11 juillet, les maires du Sivom du Jaillet (Megève, Praz, Demi-Quartier et Combloux) ont inauguré la gendarmerie de Megève, en présence du préfet Pierre Lambert et du colonel Labrunye, commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie.



Catherine Jullien-Brèches maire de Megève et présidente du Sivom, a indiqué que ces travaux avaient pour objectif « d'améliorer les conditions d'accueil du public, ainsi que les conditions de travail et de vie des gendarmes. » Des bureaux, des salles de réunion, une salle polyvalente accessible aux associations de Megève et des studios ont été aménagés.

Le bâtiment des logements des militaires a été également rénové. Le coût des travaux s'élève à 3,6 millions, dont 1,7 million financé par la Commune de Megève.

À NOTER : en intersaison, l'accueil (hors urgence) de la gendarmerie sera fermé le mercredi. Les gendarmes seront joignables par téléphone ou par l'interphone de l'entrée, 24 h/24, 7 j/7.

LE DOJO BAPTISÉ DU NOM DE GILBERT ORSET

Les services de la Commune ont entièrement rénové le dojo. Douches, toilettes, électricité, ventilation, chauffage et peinture ont été réalisés. Le tatami a également été changé. L'inauguration de ces travaux d'un montant de 40 000 €, le samedi 9 septembre, a été l'occasion de baptiser la salle du nom de Gilbert Orset, président de la section judo du Club des Sports de 1979 à 1996, décédé en septembre 2016.

« Donner aujourd'hui son nom au dojo de Megève, c'est saluer cet homme charismatique qui a fait vivre et a contribué largement au dynamisme du judo dans notre village », a souligné madame le maire, devant une assemblée nombreuse, dont les adjoints Christophe Bougault-Grosset et Jocelyne Cault.



LE PALMARÈS DES MAISONS FLEURIES



Toute l'année, ils mettent en valeur Megève en fleurissant leur maison ou leur établissement. Jeudi 14 septembre, les élus ont convié la population à l'auditorium du Palais à l'occasion de la remise des prix du Concours des maisons fleuries. « Je vous remercie pour vos contributions et votre investissement qui participent à la qualité de l'accueil de nos villégiateurs et de tous les habitants de Megève », a souligné Catherine Jullien-Brèches. Édith Allard, maire-adjoint en charge notamment de l'environnement et membre du jury détaillait les modalités du concours. Avant de dévoiler les résultats, elle félicitait l'ensemble des participants pour « ce fleurissement fantastique ». Chaque lauréat a reçu ensuite des cadeaux offerts par la Commune et l'Association des Amis de Megève et Demi-Quartier.



LE PALMARÈS

CHALETS OU MAISONS AVEC JARDIN

Hors concours Federica Simone
1^{er} Michel Ligeon (lauréat également du prix spécial Développement durable)
2^e Georges Muffat-Joly
3^e Marie-Louise Allard



CHALETS OU MAISONS SANS JARDIN, BALCONS, TERRASSES

1^{er} Caroline Thomas
2^e Micheline Andrieu
3^e Marie Gachet

FERMES

Hors concours Noël et Bernadette Perinet
1^{er} Alain Seigneur
2^e Katia Arvin-Bérod
3^e Guy et Lucie Tissot

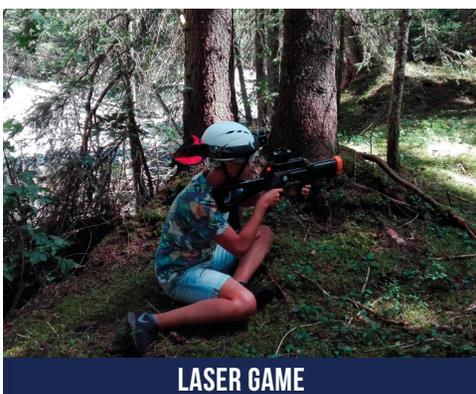
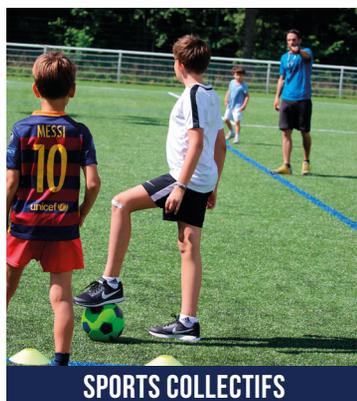


HÔTELS ET RESTAURANTS

1^{er} Les Fermes de Marie
2^e Le Gai Soleil
3^e Chalet Saint Georges

L'ÉTÉ AU PALAIS

Florilège estival, plus de 1.000 enfants ont été accueillis durant les stages et animations et 1.600 personnes à la journée portes ouvertes.



UN AUTOMNE BIEN OCCUPÉ AU PALAIS !



Le Palais propose pendant les vacances de la Toussaint un programme varié, destiné à toute la famille. Au programme, des stages dédiés à l'acrobatie ou au cirque qui permettent aux enfants de travailler la perception de leur corps et de réaliser des figures.

Pendant cette période, Le Palais se met aux couleurs d'Halloween avec le 31 octobre, le spectacle « Oh non... encore une sorcière ! », à la médiathèque, et en fin d'après-midi, une grande soirée sur le même thème à la patinoire, déguisement recommandé !

Les parents peuvent également profiter de « Moments familles » ou de « Yoga en famille », véritables temps de partage et de jeux parent/enfant. Enfin, la Soirée Zen à la balnéo, le 3 novembre devrait permettre aux parents de se détendre avec du yoga au bord de l'eau, du woga et la découverte de l'aquarelax...

Programme complet, renseignements et inscriptions aux caisses du Palais. Tél. : 04 50 21 15 71.

HOCKEY : MONT-BLANC DE RETOUR EN D1



Judi 14 septembre, la présentation officielle du Hockey-club du Mont-Blanc s'est déroulée dans une ambiance conviviale au Cocoon à Megève. Christophe Bougault-Grosset, 1^{er} adjoint de Megève en charge des Sports, le maire de Saint-Gervais Jean-Marc Peilleux et son adjoint au sport Bernard Sejalon, étaient présents, ainsi que les dirigeants et les partenaires du club.

Le président du HC Mont-Blanc Rudy Goy a présenté son équipe, constituée de jeunes joueurs français, pour la plupart originaires de la vallée. Ils sont entourés de trois joueurs tchèques, d'un Finlandais et de joueurs plus expérimentés, tel l'indéboulonnable Richard Aimonetto.



L'équipe, qui remonte cette année en division 1, jouera à la patinoire de Megève, toujours à 19h30, le 30 septembre face à Cholet, le 25 novembre face à Dunkerque, le 16 décembre face à Nantes, le 27 janvier face à Tours et le 17 février face à Caen.

À noter que tous les matches des Yétis sont télévisés et à suivre sur le site Internet fanseat.com

RETOUR SUR L'ÉTÉ...



CONCOURS AUX POULAINS



LES CHOUCAS



IL ÉTAIT UNE FOIS... LE FAR WEST



MB RACE - CULTURE VÉLO



JUMPING INTERNATIONAL



DÉMONS ET VERMEIL



SIAA



COURSE LA MEGEVANNE



FÊTE DES VIEUX MÉTIERS



COUPE DES ALPES



CHAMPIONNAT DU MONDE DE BALL-TRAP



50 ANS D'AVIATION À MEGÈVE



HAUTE ROUTE DES ALPES



WINE AND SWING



TRAIL DE MEGÈVE



MEGÈVE JAZZ CONTEST



CONCERT BAROQUE



MEGÈVE BLUES FESTIVAL



CUISINE MON VILLAGE



CONCOURS ATELIERS D'ART DE FRANCE



EXPO J-A DELATTRE

DE FIN MAI À MI SEPTEMBRE

MARIAGES, NAISSANCES & DÉCÈS

ÉTAT CIVIL

Une permanence État Civil est assurée le samedi matin de 9h à 12h à l'accueil de la Mairie.



LE 19/05
JEAN CHAZAL
& FRANÇOISE MARILLIA

LE 24/06
RAPHAËL LAZIME
& LOLA MAHUL

LE 01/07
LAURENT BURNET-MERLIN
& MARINA SOCQUET-CLERC

LE 07/07
QUENTIN LANCAN
& GÉRALDINE POULAIN

LE 15/07
GÉRARD BARDAVID
& ANNE PATRIGEON

LE 15/07
BERTRAND ROBERT
& VÉRONIQUE MALINGUE

LE 28/07
RENAUD MILLION
& ELLEN STOKINGER

LE 31/07
FRÉDÉRIC JULIAT
& JUSTINE PENICAUT

LE 12/08
JACQUES-HENRI VOLLET
& LAËTITIA DUFOUR

LE 23/08
DAVID COTEL
& MARIE-HÉLÈNE ROLANDO

LE 26/08
CHRISTOPHE SOCQUET-CLERC
& VALÉRIE BALDACCHINO

LE 26/08
FLORENT JEANNEAU
& ARNAZ KARMALY HIRIDJEE

LE 01/09
PAUL DÉGAT
& AURÉLIE MOGODIN

LE 02/09
FABIEN RIORDA
& JUSTINE TALOTTI

LE 09/09
MICHAËL FEIGE
& CÉLINE DUBOIS

LE 14/09
HERVÉ KADJI
& NICOLE TOUYON



LE 21/06 À SALLANCHES
ROSE ARNOULD

LE 21/07 À SALLANCHES
CLARISSE MONGET-LACHAUD

LE 21/07 À SALLANCHES
MATHEW SOCQUET

LE 31/07 À ANNECY
ARTHUR GRAVE

LE 03/08 À SALLANCHES
MARTIN VIANDIER

LE 09/08 À SALLANCHES
MARC-ANTOINE BARBIER

LE 15/08 À SALLANCHES
VICTOIRE SIMON

LE 20/08 À SALLANCHES
ADÈLE GILLET HUDRY

LE 01/09 À SALLANCHES
LUCIEN PERRIN



LE 17/05 À EPAGNY METZ-TESSY
DANIELLE LEHMANN

LE 02/06 À REIGNIER
IRÈNE GACHET
NÉE MAILLET-CONTOZ

LE 13/06 À MEGÈVE
JEANNE GOUPILLE NÉE TÊTÉ

LE 17/06 À ALLONZIER-LA-CAILLE
VALÉRIE TALIERCIO

LE 25/06 À MEGÈVE
YVONNE GROSSET-BOURBANGE
NÉE SOCQUET-CLERC

LE 05/07 À PASSY
ROBERT JEANROY

LE 25/07 À SALLANCHES
GEORGETTE MILLOZ NÉE MORAND

LE 26/07 À EPAGNY METZ-TESSY
LUCIEN PRUNET

LE 05/08 À SALLANCHES
ROBERT MUFFAT-MÉRIDOL

LE 19/08 À MEGÈVE
RENÉ MORAND

LE 20/08 À PASSY
SYLVAIN SOCQUET

LE 23/08 À MEGÈVE
ANDRÉE PÉRINET-MARQUET
NÉE SOCQUET-CLERC

LE 26/08 À MEGÈVE
MARTINE FOURNIER NÉE MONTÉGU

LE 26/08 À MEGÈVE
MAURICE SOCQUET-CLERC

LE 12/09 À MEGÈVE
MARC CARPANO

VIE POLITIQUE

TRIBUNE D'EXPRESSION

UN ÉLAN RENOUVÉ

QU'EST DEvenu NOTRE espoir
DE VITALITÉ DE MEGÈVE À L'ANNÉE ?

CULTURE ET PATRIMOINE : ATOUS FONDAMENTAUX,
INDISSOCIABLES DE NOTRE SURSAUT ÉCONOMIQUE.

Communique-t-on suffisamment à leur propos ?
On ne peut que se féliciter du dynamisme
des municipalités successives dans ces domaines.
On s'inquiète cependant de la disparition des deux salles
du cinéma « Le Rochebrune ». Heureusement,
la commune a la maîtrise totale de la salle de cinéma
« Le Panoramic ». Soyons donc attentifs au maintien
de sa destination d'origine !

Il est question de supprimer un étage de la médiathèque !
D'accès gratuit, aménagée aux normes drastiques du
ministère, elle est un lieu majeur de culture, de rencontres,
d'échanges et un pôle incontournable pour les scolaires.

La tentation est grande de supprimer des équipements
qui semblent être coûteux et ne pas rapporter d'argent
dans la logique commerciale. Depuis 2014, on éblouit
les vacanciers d'événements ponctuels, somptueux
et éphémères, aux retombées parfois incertaines.
N'oublions pas que notre clientèle a toujours recherché
et apprécié le côté vrai de Megève à l'année.

Robert Jeanroy, conservateur, décédé le 5 juillet 2017,
en a été l'un des relais. Lien légitime avec nos visiteurs,
il a donné aux Mègevans la fierté de la connaissance
historique de leur passé. Un passé étudié, analysé, jamais
cantonné dans la nostalgie, toujours en projection dans
le présent et le futur. Il a repositionné Megève, au sein
du vaste territoire de l'Arc Alpin, en lien étroit
avec Turin, au-delà des frontières actuelles. Il a accompli
et partagé des travaux ethnographiques et photographiques
remarquables. Beaucoup se souviennent de ses
présentations d'évolution des paysages du Val d'Arly et de
la qualité de ses expositions au regretté Musée de Megève.

SYLVIANE GROSSET-JANIN,
FRANÇOIS RUGGERI, PIERRETTE MORAND,
LIONEL BURILLE, MICHELINÉ CARPANO

elanrenouvele2014@gmail.com

Septembre 2017

PRIORITÉ MEGÈVE

TOUR AUTO

Voici neuf ans déjà, nous avons fait venir le Tour Auto
à Megève. Toujours soucieux de penser Megève,
nous avons entrepris à Priorité Megève de tenter de faire
revenir cet événement. Des démarches ont été faites
dès février et elles viennent d'aboutir positivement.
Nous sommes ravis de les recevoir de nouveau début avril.
Au-delà de la couverture médiatique très importante,
c'est concrètement 500 chambres d'hôtel, un repas
de 1500 personnes et un besoin d'un transporteur local
pour véhiculer ces personnes. Un village de tentes
et des animations seront à disposition des visiteurs
de l'événement.

Merci à Madame le Maire et à son équipe de nous avoir
soutenus et aidés dans cette démarche.

DENIS WORMS
& MARIE-CHRISTINE ANSANAY ALEX

Septembre 2017

LA COMMUNE RECRUTE

Pour sa saison d'hiver, la Commune de Megève recrute des agents en CDD à partir de 17 ans révolus.

SERVICES TECHNIQUES :

- des pisteurs-secouristes
- des conducteurs d'engins de déneigement
- des agents d'entretien des locaux

LE PALAIS :

- des esthéticiennes
- des hôtesses de caisse
- des agents de maintenance
- un glacier
- des maîtres-nageurs
- des surveillants de bassin

PÔLE FAMILLE, ENFANCE, ÉDUCATION :

- des agents de restauration et hébergement
- des animateurs avec BAFA

POLICE MUNICIPALE :

- des agents de surveillance de la voie publique

OFFICE DE TOURISME :

- des agents d'accueil

ÉVÈNEMENTIEL :

- des agents polyvalents

CANDIDATURES PAR COURRIER :

Mairie de Megève - Service des ressources Humaines
BP 23 - 74120 MEGEVE

ou par courriel : ressources.humaines@megeve.fr

Le détail des offres d'emploi est disponible sur le site internet de Megève : megeve.fr

VOS DÉMARCHES

DÉCLAREZ VOS RUCHES



La déclaration de ruches est une obligation annuelle, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à la gestion sanitaire des abeilles, à la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et à la mobilisation d'aides européennes pour la filière. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée est en ligne sur : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de besoin, contactez le service d'assistance : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ou au 01 49 55 82 22.

NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES NUMÉROS DE VOIRIE

Le numéro de voirie est indispensable à la réception de votre courrier et pour être facilement localisable. Afin de faciliter la création de nouveaux numéros ou la délivrance d'attestation de numérotage, une plateforme a été mise en ligne : megeve.fr/index.php/cadre-de-vie/urbanisme/adressage

Vous y trouverez le formulaire « Faire une demande de numéro de voirie ». Une réponse vous sera apportée par courrier dans le mois suivant votre demande. Le formulaire « Faire une demande d'attestation de numérotage » est également en ligne. Des formulaires papiers sont disponibles à l'accueil de la mairie et sont à retourner au pôle Développement et Aménagement Durables.

Renseignements : service foncier, 04 50 93 29 04.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La période de retrait des dossiers de subvention aux associations est en cours et se poursuit jusqu'à fin octobre.

Le dossier est à télécharger sur le site Internet de la mairie megeve.fr et à rendre complété en mairie, à la directrice générale adjointe des services Murielle Caldi-Deparis.

INFOS PRATIQUES



SERVICES

MAIRIE DE MEGÈVE

1, place de l'Église

Lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Tél. 04 50 93 29 29

mairie.megève@megève.fr

• PERMANENCE ÉTAT CIVIL

Le samedi : 9h - 12h

• URBANISME

Lundi au vendredi : 9h - 12h

CCAS

RDC de la Mairie

Lundi au vendredi sauf mercredi après-midi

8h30 - 12h / 14h - 17h

Tél. 04 50 93 29 14

ccas@megève.fr

LE PALAIS

247, Route du Palais des Sports

Tél. 04 50 21 15 71

• SERVICE ACTIVITÉS JEUNESSE & SPORTS

Tél. 04 50 21 59 09

• HALTE-GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS

& SERVICE ENFANCE

Tél. 04 50 58 77 84

RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX

2023, route Nationale

Tél. 04 50 91 09 09

EDF

Route du Crêt

Tél. 09 69 32 15 15

DÉCHETTERIE

Lieu-dit « Les Combettes »

Du lundi au samedi

8h15 - 11h45 / 13h30 - 18h15

Tél. 04 50 91 40 12



URGENCES

POLICE MUNICIPALE

2001, route nationale

Tél. 04 50 93 29 22

Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h - 17h

• OBJETS TROUVÉS

Tél. 04 50 93 29 22

• INTERVENTIONS D'URGENCE

Tél. 06 16 58 03 87

• STATIONNEMENT ZONES BLEUES

Disques disponibles auprès de la Police

Municipale ou à l'accueil de la Mairie.

GENDARMERIE & SECOURS EN MONTAGNE

1434, route Nationale

Tél. 17 ou 112 (pour les portables)

ou 04 50 91 28 10

Fermeture le mercredi en intersaison

POMPIERS

Tél. 18 ou 112 (pour les portables)

SAMU

Tél. 15

MAISON DE SANTÉ

11, route du Villaret

(médecins généralistes, laboratoire d'analyses médicales, infirmiers, pédicures-podologues, psychologue clinicienne & diététicienne)

DÉFIBRILLATEURS

- Autogare (côté bus)
- Parking Casino (entrée abonnés)
- Parking Megève Tourisme (côté sortie)
- Foyer de ski de fond à la Livraz
- Vestiaire du terrain de football
- Mairie de Megève
- Espace Forme du Palais



EN LIGNE

MEGEVE.FR / MEGEVE.COM

• FORMULAIRE "NOUVEAUX ARRIVANTS"
megève.fr/mairie/nouveaux-arrivants

• ARRÊTÉS MUNICIPAUX

megève.fr/mairie/arretes-municipaux

• CARTE DE RÉSIDENT

megève.fr/index.php/mairie/demarches-administratives/demande-carte-resident ou renseignements en Mairie.



LA POSTE

276, rue de la Poste

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

Tél. 3631



MARCHÉ

Tous les vendredis matins.



WIFI GRATUIT

Mairie, médiathèque, gare routière, Palais des Sports, Megève Tourisme, place de la Mairie, gare d'arrivée téléphérique Rochebrune, parking Le Palais, chalet de la Plaine, patinoire de plein air, altiport, tour Magdelain, musée de Megève, musée de l'Ermitage, Fondation Morand Allard et Cote 2000.

RETIREZ VOTRE CODE D'ACCÈS À L'ACCUEIL DE LA MÉDIATHÈQUE OU DE MEGÈVE TOURISME OU PAR SMS GRATUIT EN VOUS CONNECTANT DIRECTEMENT AU WIFI.



TRANSPORT À LA DEMANDE MONTENBUS

Le transport à la demande de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc Facilibus évolue et devient Montenbus. Ouvert à tous, habitants, résidents secondaires, touristes... Il vise à simplifier les déplacements sur le territoire et fonctionne toute l'année, du lundi au samedi sauf les jours fériés, de 9h à 12h15 et de 13h45 à 18h. Pour réserver votre trajet : 0 800 2013 74 ou sur montenbus.fr (jusqu'à 2 heures avant le départ).

#MEGÈVEMOMENTS

RETROUVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



ET SUR MEGEVE.FR

OCTOBRE

- Le 7 octobre : Fête de la bière
- Le 8 octobre : Concours de la Race abondance
- Le 9 octobre : Conférence sur les troubles de l'écriture chez l'enfant
- Le 13 octobre : Théâtre Dame Tartine et Mr Dumollet
- Du 23 octobre au 5 novembre : Les Petits Princes de l'automne
- Du 27 au 29 octobre : Journées commerciales d'automne
- Le 28 octobre : Marche rose et concert solidaire
- Le 31 octobre : Halloween Party

NOVEMBRE

- Du 1^{er} au 4 novembre : Tournoi des jeunes talents
- Le 11 novembre : Commémoration de l'Armistice
- Du 17 au 19 novembre : Spectacle Ass. théâtrale Mègevanne
- Le 20 novembre : Don du sang
- Du 25 au 26 novembre : championnat 74 de natation
- Le 25 novembre : Match HC Mont-Blanc / Dunkerque

DÉCEMBRE

- Le 5 décembre : Hommage aux morts pour la France
- Le 9 décembre : Illumination du sapin
- Du 16 décembre au 18 mars : Exposition Olivier Tops
- Le 16 décembre : Match HC Mont-Blanc / Nantes
- Le 16 décembre : Concert des Voix de l'OHM
- Le 20 décembre : Audition de Noël de l'école de musique
- Le 21 décembre : Soirée des saisonniers
- Du 24 au 29 décembre : Village de Noël
- Le 26 décembre : Hockey pour tous
- Le 27 décembre : Soirée Givrée
- Le 29 décembre : ESF fête ses étoiles
- Le 30 décembre : Welcome to Mègeve
- Le 31 décembre : Soirée du Nouvel an

**16 & 17
DÉCEMBRE
-50%**

**C'EST NOËL
AVANT L'HEURE !**

* -50% SUR LES ENTRÉES INDIVIDUELLES,
-25% SUR L'ABONNEMENT ANNÉE À LA MÉDIATHÈQUE.



MARCHÉ
DES
PRODUCTEURS LOCAUX

1^{ER}/10, 22/10, 29/10,
05/11, 03/12, 17/12,
24/12 ET 31/12

LES
APRÈS-MIDI
BLEUS

04/10, 17/10, 10/11,
26/11 ET 04/12

PROCHAIN
CONSEIL
MUNICIPAL

17/10

HEURE DU CONTE
À 17H LES MERCREDIS
11/10, 25/10, 01/11, 15/11,
29/11, 13/12 ET 27/12

BÉBÉS LECTEURS
07/10, 04/11 ET 09/12